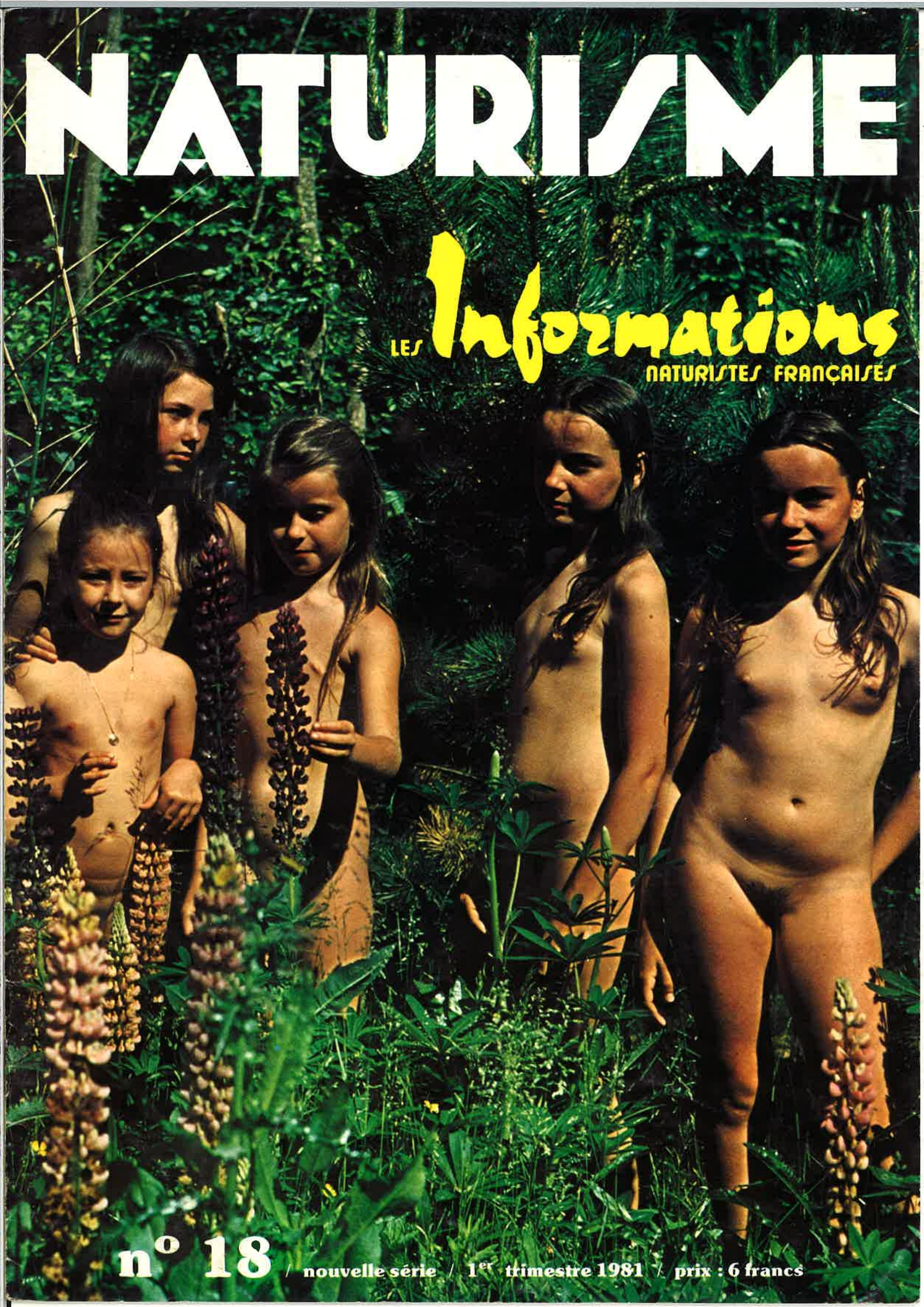


NATURISME



LES **Informations**
NATURISTES FRANÇAISES

n° 18

/ nouvelle série /

1^{er} trimestre 1981 /

prix : 6 francs

la fédération française de naturisme f.f.n.

4, avenue du Coq, 75009 PARIS
téléphone : 280.05.21 — 280.10.35
C.C.P. Paris 8454-05.

Bureaux ouverts du lundi au vendredi
de 10 h à 17 h sans interruption.

naturisme informations

4, avenue du Coq, 75009 PARIS
Abonnement : 4 numéros 24 F

le directeur de la publication :
Jacques DUMONT

 Imprimerie Tardy Quercy (S.A.)
46001 Cahors

Numéro commission paritaire : 59152
Dépôt légal : I-1981 — 1129

Photos et dessins :

J. Sabot : couverture 10-13

FFN : 1

Gymno club M : 3-8-24

Ph. Guillet : 4-5-11-14-22

Réalisation :

Marianne GRAPPE, Jean PARAZINES

sommaire

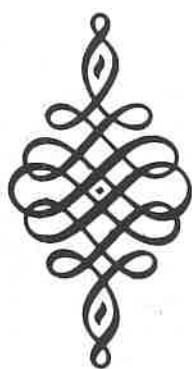
Éditorial	1
Notre devenir	2-3
La vie fédérale	3
Réflexion	4
Flash	5
Libres propos	6-7
Les Clubs	8-9-10-11
Aux 4 coins du soleil	12-13
Regard sur les livres	14
Centres de vacances naturistes	16
Le coin des jeunes	17
Notre dossier : les associations	18-19
Informations	20-21-22-23
Sport naturiste	24

Comité de Direction de la F.F.N. :

BOMSEL Jeannine — CARDIN Philippe — DEFRESNE Paul — DELOIRE Pierre — DEMNARD Patrick —
DESCOURS Raymond — DUMONT Jacques — EMSCHWILLER Michel — FEYDIT Jacqueline — FORT Jacques —
FRANÇOIS Jean — de FREMICOURT Isabelle — GARDEY Jacques — GUERRIER Jacques — HAMEL Georges —
LOUBIGNAC Raymond — ORSINI Antoine — RAMIREZ Nicole — SALEIX Gilbert — TRONQUET Claude — VILEYN
Michel.



éditorial



Chers Amis

Nous allons bientôt entrer dans la période des illusions, sinon des rêves, je veux parler de la campagne pour les élections présidentielles.

Chaque candidat présente son programme souvent très « large » et contenant les « promesses » attendues par beaucoup d'entre nous.

Ne serait-ce pas souhaitable à cette occasion de renouveler auprès des candidats de la magistrature suprême l'opération que nous avons engagée lors des élections législatives de 1978 : leur demander de prendre position pour le naturisme. Je sais que c'est un nouveau pensum que je vous impose, mais la percée naturiste, la reconnaissance officielle — toujours promise... mais toujours attendue — ne méritent-elles pas un nouvel effort.

Je vous engage donc tous à user de tous les moyens en votre possession pour obtenir du candidat de votre choix au premier tour ainsi qu'au deuxième, l'engagement de donner au naturisme que nous représentons la place qu'il mérite.

*Jacques DUMONT,
Président*

notre devenir...

— L'UNITÉ RETROUVÉE.

Le dernier maillon a pu être placé et scellé le 19 décembre 1980 sur la grande chaîne qui regroupe l'ensemble de nos associations de clubs et des centres de vacances. Grande chaîne aux maillons diversifiés, certes, mais justement « riche » par la construction que permet le dialogue entre toutes les tendances dont l'idéal profond reste attaché à l'avènement d'un monde plus humain.

La scission a donc « vécu » et nous allons œuvrer, non pas pour perdre un temps précieux à « recoller les morceaux », mais, au contraire, pour construire, tous ensemble, une fédération forte parce que représentative de l'ensemble de notre mouvement.

— RÉFLEXION SUR LE THÈME : « MORALE ET SEXUALITÉ ».

Il nous paraît, de plus, utile de nous interroger sur des sujets d'actualité. C'est ainsi que le 29 novembre dernier le C.S. BORDEAUX m'a demandé de prononcer une allocution à son Assemblée Générale et j'ai choisi, avec leur accord, le thème : « Morale et Sexualité ». Le compte rendu a paru dans l'excellent bulletin du club « Le Minimum » de décembre. L'intérêt que cet exposé a suscité chez nos amis m'amène à vous proposer, si vous le voulez bien, d'en prendre connaissance pour une réflexion commune.

— La F.F.N., ce qu'elle est :

- La Fédération des clubs naturistes d'abord.
- La Fédération des Centres de Vacances Naturistes.
- La Fédération représentante du Mouvement naturiste dans son ensemble : plages, lieux publics.

Nous avons voulu l'ouverture afin de favoriser, généreusement, la venue dans nos clubs et Centres de Vacances des « Nudistes » occasionnels.

Et ainsi les aider à devenir « Naturistes » ou du moins « Nudistes » au sens gymnosophique du mot. Car, ne l'oublions pas, les clubs constituent le creuset, la force de notre Mouvement. *Ce sont eux les gardiens de notre « style de vie » et nous avons le devoir et les aider à grandir.*

— Notre « style de vie » est-il en péril ?

Ce style de vie fait à la fois de sagesse et

de rigueur mais « riche » de joie de vivre est-il menacé ?

Le développement intensif du mouvement « nudiste » parallèlement à une libération des mœurs dans certains milieux ne présentent-ils pas un danger pour notre sérénité ?

Devons-nous penser avec Kienné de Mongeot que le naturisme, cette vie de lumière est réservée à l'élite ? A ceux et celles dotés d'une certaine richesse de l'âme ?

Ou au contraire, devons-nous être ouverts au Naturisme Social d'Albert Lecocq ?

Nous avons choisi à la F.F.N. l'OUVERTURE.

Ce choix est le vôtre. Il résulte des orientations choisies démocratiquement en Congrès.

Mais, ne nous trompons pas ! Ouverture à tous, ne veut pas dire ouverture à tout... !

Si nous ouvrons largement les portes de nos stades, nous ne devons pas, pour autant, faire preuve de « laxisme ».

Le « laxisme », cette plaie de notre temps qui conduit, sous couvert de « liberté », à l'abandon des vraies valeurs...

Nous ne sommes certes pas des « puritains ». Nous respectons les autres, leur mode de vie, leurs idées... et la « tolérance » n'est-elle pas une vertu que nous cultivons ?

Des présidents de clubs, des directeurs de Centres de Vacances, des naturistes de clubs nous ont fait part de leurs inquiétudes à propos du comportement douteux de nouveaux venus qui semblent confondre nudité et sexualité et dont certains affichent très « ouvertement » leurs tendances libidineuses...

Cela nous conduit à faire le point afin qu'il ne subsiste aucune équivoque.

— Morale et sexualité

• *Morale.* Parler de morale suppose d'abord la connaissance des notions du « bien » et du « mal » et ensuite la classification de nos actes. Mais cela nous conduit à répondre aux questions : Qu'est-ce qui est bien ? Qu'est-ce qui est mal ?

Il nous faudrait aussi étudier les différentes morales (la morale du dogmatisme métaphysique et ses différentes hypothèses... la morale de la certitude pratique, de la foi, du doute).

Restons dans notre morale traditionnelle, familiale, née, dérivée de la morale religieuse et qui, à tort, avait classé la fonction érotique « dans le mal », par peur des conséquences sociales de sa reconnaissance...

• *Sexualité.* Là encore, posons nous les questions :

— Qu'est-ce qui est bien ?

— Qu'est-ce qui est mal ?

— Où se situe le comportement normal ?

Si nous regardons objectivement autour de nous, nous constatons qu'il existe souvent un fossé entre la morale traditionnelle et le comportement des hommes et des femmes.

Devons-nous de ce fait repenser la morale traditionnelle pour l'adapter à l'évolution des mœurs ? De toute façon la « morale » est influencée par le comportement et est donc naturellement évolutive dans les sociétés de type libéral.

C'est pourquoi il nous paraît utile de nous interroger, de nous poser franchement les questions ci-dessus avant de redéfinir, ensemble notre « morale naturiste » qui a été bâtie par nos hardis pionniers.

— Notre morale naturiste

Cette morale, la nôtre, a pour but de réconcilier l'homme avec la nature qui nous entoure, mais aussi avec sa propre nature.

Elle nous conduit à regretter la licence croissante des mœurs car son respect nous porte vers l'amour de notre prochain, le respect de soi et d'autrui qui, naturellement, « équilibreront » notre comportement.

Nous avons aboli les vieux tabous qui ont permis à l'hypocrisie de fleurir largement. Nous avons aussi remis en cause notre place dans la hiérarchie, nous montrant tels que nous sommes, tant au physique qu'au moral, « nus » parmi nos frères et sœurs, dans toute notre vérité.

Nous avons pris conscience de l'hypocrite société mise en place au siècle dernier et qui ainsi a fourni, par son intolérance et l'oppression sexuelle, une société obsédée, déséquilibrée...

En fait, le naturisme remet en cause :

— La morale traditionnelle,

— Les mœurs.

— L'éducation.

Remise en cause oui, mais dans le respect de soi et des autres... dans

Vie fédérale

l'amour des autres... Car nous savons que la recherche du bonheur égoïste est une chimère... l'égoïsme n'est pas l'affirmation de son « MOI » mais sa mutilation.

Cependant, chez nous, comme ailleurs, la « vague sexuelle » passe et quelques-uns çà et là, parlent de « sexe libre »...

Avons-nous besoin de faire des démonstrations publiques de nos aspirations sexuelles sur nos terrains ? et d'y propager l'échange de partenaires ?

Combien parmi nous y seraient disposés ?

Ne s'agit-il pas d'une minorité qui essaie d'exploiter notre tolérance ?

Justement et parce que nous sommes tolérants, nous ne les jugeons pas. Mais nous ne pouvons les admettre sur nos terrains. Opposons nous au renouvellement de la ruse des Grecs pour s'emparer de la ville de Troie, (le cheval de Troie).

Rappelons nous nos tracts !

« Nudité et Sexualité ne sont pas synonymes.

L'une n'appelle pas systématiquement l'autre et la seconde bien que naturelle se pratique, à notre avis, dans l'intimité ».

Je voudrais également citer Michel Caillaud, Président d'Honneur F.F.N. et F.N.I. qui déclarait à ce sujet lors d'une conférence de presse :

« Le Naturisme insère la sexualité dans un ensemble dont elle est une partie inhérente. De par sa conception évolutive, elle s'étend à tout l'individu. La sexualité n'est donc pas étrangère aux élans du cœur et ne doit donc pas être séparée de l'affectivité. C'est en la considérant comme un phénomène purement physique et interdit que l'on crée la pornographie ».

Pour conclure ces propos qui répondent à l'inquiétude de quelques-uns, à l'interrogation de quelques autres et qui nous ont permis, du moins je l'espère, de réfléchir... et de comprendre, je voudrais, avec vous, formuler un vœu : que notre belle famille reste unie et grandiose dans la fraternité afin de permettre à tous de connaître « la joie de vivre », cette joie qui ne s'achète pas mais qui est donnée, simplement, en retour, à ceux et à celles capables de « donner ».

Georges HAMEL, 9/02/1981.

Les exigences de la préparation du Congrès ne nous ont pas permis de résumer pour ce numéro de « Naturisme Informations » les principales activités fédérales du trimestre.

Toutefois les commissions ont travaillé régulièrement.

La commission Presse Informations nous demande de vous informer qu'une plaquette d'accueil est en préparation : sortie prévue fin avril. Toutes précisions seront données à ce sujet aux clubs et centres de vacances en temps voulu.

Un cinquième prospectus « Naturisme » a été étudié. Son titre est « Que vous apportera la pratique du Naturisme ? ». Son impression n'est pas prévue pour le moment.

**

La Commission Sports et Loisirs s'est réunie le 17 janvier 1981 et son bureau le 6 février 1981 :

14 membres étaient présents. 7 régions représentées, c'est dire tout l'intérêt que prend l'ensemble du mouvement organisé pour la « nouvelle » Commission. Ont été abordés les points suivants :

- la mise en place de la commission : sa structure, son fonctionnement, son rôle, le budget nécessaire,
- la mise au point des rencontres inter-régionales en ce qui concerne le volley-ball,
- la natation : rencontre nationale et rencontre internationale,
- les animations vacances (stages-colonies de vacances),
- la formation d'animateurs,
- le Challenge Cortey pour les clubs de la région parisienne.

Nous donnons en page Sports les renseignements concernant les rencontres interrégionales et nationales de Volley-ball.

**

L'officiel F.F.N. passera dans le n° 19.

XXV^e CONGRÈS F.F.N. 1981, SÉRIGNAN



réflexion

L'HONNEUR D'ÊTRE NU.

A la fin du mois d'août, je rencontrais à un dîner où je me trouvais avec ma femme, quatre couples entre trente et quarante ans. Tous avaient eu l'occasion de se mettre nus pendant leurs vacances. Ils avaient apprécié cette liberté corporelle mais tous étaient opposés au naturisme tel que nous le pratiquons. Ils souhaitaient pouvoir se mettre nus où et quand ils en avaient envie mais ne jamais être obligés de le faire s'ils ne le désiraient pas. Ils refusaient de se laisser enfermer dans un « camp comme des bêtes parquées ». Ils ne voulaient être assujettis à aucune règle de vie même morale et ne subir aucune contrainte. Par ailleurs, j'ai interrogé plusieurs naturistes licenciés, louant une parcelle à l'année sur un terrain de club parisien, à propos des raisons qui les ont amenés à devenir naturistes. Je me suis aperçu que, pour un certain nombre d'entre eux, la motivation première n'était généralement pas un désir de vivre nu. Ils étaient devenus naturistes pour une toute autre raison. Ils avaient été attirés par l'idée de vivre autrement, harmonieusement, humainement. Ils avaient apprécié sur nos terrains la beauté du décor, le calme, la tranquillité, la sérénité, la propreté, l'esprit amical et familial, l'équipement en aires de jeux et de sports. Pour ces gens-là, la nudité n'était venue qu'après, spontanément, comme une conséquence naturelle et contagieuse.

Ce paradoxe peut-il expliquer la raison pour laquelle on rencontre en été, dans

la nature, sur les bords de rivières et les plages environ trois à cinq millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans le plus simple appareil alors que la Fédération Française de Naturisme ne compte que cinquante mille familles licenciées dont seulement une partie fréquente le mouvement toute l'année ? En quoi les naturistes sont-ils différents des nudistes ?

Les nudistes pratiquent la nudité en public pour le plaisir d'être nus, de se sentir libres, pour la sensation sur la peau, de l'air, de l'eau et du soleil, pour le bronzage, et quelquefois aussi, pour certains d'entre eux, pour s'exhiber, faire admirer leur corps.

Il ne suffit pas de pratiquer la nudité en commun pour être naturiste. Les naturistes pratiquent la nudité comme les nudistes, pour ces mêmes raisons et pour les bienfaits qui en découlent. Mais de plus, ils sont respectueux de la nature, d'eux-mêmes et d'autrui. Ils aiment la nature, ils apprennent à la connaître, ils la protègent et la respectent. Ils ne la polluent pas avec leurs ordures ou leurs déchets. Leur propreté est exemplaire en tous lieux et en toute occasion pour eux-mêmes, pour les autres et pour l'environnement. Ils ne polluent pas non plus par le bruit des voix, des moteurs, des appareils de radio. Le mouvement naturiste est un mouvement familial où les parents se conduisent en responsables. La cause naturiste est une noble cause dont les supports sont le respect, l'honnêteté, la franchise, l'amabilité, la tolérance, la serviabilité.

Pour être naturiste, il n'est nullement nécessaire d'être végétarien, anti-alcoolique ou non fumeur bien qu'il soit préférable de n'utiliser que modérément des protéines et graisses animales, de l'alcool et du tabac. Pour être naturiste, il n'est nullement nécessaire non plus d'être un champion sportif bien qu'il soit toujours utile de faire un peu d'exercice. Le naturisme n'est pas une secte, ni une église. On peut y user de tout mais on doit n'y abuser de rien.

Il n'est pas nécessaire pour être naturiste d'être jeune ou beau. Les naturistes ont créé des clubs et des centres de vacances pour pratiquer la nudité en toute quiétude et pour y retrouver l'ambiance correspondant à la finalité naturiste vers laquelle chacun doit tendre. Ils y ont créé des règles intérieures qui ne sont que l'énoncé de cet idéal naturiste qui est, ou qui devrait être, recherché par tous les adhérents. Cette vie était tellement agréable que le mouvement s'est étendu et il s'est tant étendu que des gens qui ne sont pas naturistes s'y sont intégrés pour pratiquer la nudité exclusive au détriment des valeurs morales du mouvement. Ils enfreignent et contestent maintenant toutes les règles naturistes.

Ce fait a pour conséquence que l'on trouve en 1981 sur les terrains naturistes :

- des naturistes authentiques qui protestent que l'éthique naturiste n'est plus respectée et que l'ambiance n'est plus ce qu'elle était ;

- et des soi-disant naturistes qui se plaignent qu'il n'y a plus de libertés et que si chacun ne peut pas faire ce qui lui plaît, y compris gêner les autres, le naturisme n'est plus un loisir.

On rencontre, par ailleurs, en dehors du mouvement, des naturistes authentiques qui préfèrent le naturisme sauvage quitte à y rencontrer les gendarmes. Ils disent y trouver la vraie nature avec plus de calme, plus de solitude et plus de tranquillité que dans les centres naturistes. Et en plus c'est gratuit ! Tant pis pour les installations (sanitaires, piscine, etc...) plus la vie est rustique, plus elle est naturelle.

On y rencontre aussi des nudistes exclusifs qui, disent-ils n'ont rien à faire d'un mouvement complexe et enfermé dans un carcan de règlements sectaires ; et quelques naturistes vrais de cœur et d'esprit mais qui refusent la pratique de la nudité.



flash

Il y a enfin tous ceux qui n'ont jamais entendu parler du naturisme (de plus en plus rares) et tous ceux qui en ont une idée fausse.

Parmi tous ceux-là il y en a un nombre non négligeable qui aurait les motivations et les qualités nécessaires et suffisantes pour devenir de vrais naturistes mais ne savent pas, en admettant qu'ils en aient conscience, où aller, comment faire et comment oser. A tous ces gens-là, il faut ouvrir très grand notre mouvement et nos terrains. Il faut informer aussi l'opinion publique pour qu'elle connaisse les vraies motivations du naturisme et le juge à sa juste valeur.

Les pouvoirs publics envisagent justement une législation sur le naturisme qui lui permettrait d'être officiellement et légalement agréé. Il faut que le mouvement naturiste reste pur, conserve sa philosophie, son éthique et ses valeurs morales, il faut qu'il reste uni et qu'il protège sa crédibilité et son « image de marque », qu'il se montre sérieux et donne des références. Pour cela, je crois sincèrement nécessaire que les responsables des clubs et des centres de vacances essayent de faire respecter la doctrine naturiste. Il ne faut pas décevoir les Pouvoirs Publics qui sont prêts à nous agréer, les habitants des régions qui acceptent de nous accueillir, les médias et l'opinion qui tendent à nous comprendre et à nous admettre, les nouveaux qui nous rejoindront et les anciens qui restent fidèles.

Tous comptent sur nos responsables pour qu'ils préservent la qualité du mouvement naturiste.

Nous, les fervents, nous leur saurons gré de pouvoir le faire et nous les en remercions d'avance.

Philippe GUILLET.

Signature

Fédération québécoise de Naturisme.

C'est avec plaisir que nous recevons régulièrement des nouvelles de nos amis naturistes québécois et leur bulletin est le bienvenu.

Nous constatons que leurs dirigeants ont les mêmes soucis et responsabilités que les nôtres. Nous donnons ci-après l'éditorial de leur revue rédigé par Michel Vais, leur Président.

A mesure que nos activités font connaître le naturisme, notre Bulletin gagne en diversité et, espérons-le, en intérêt. Aujourd'hui, seule association naturiste au nord des États-Unis, la F.Q.N. tente toujours de présenter de notre mouvement une image à la fois fidèle et stimulante, tout en encourageant la participation de chacun. Cette collaboration spontanée, elle se manifeste cette fois-ci sous la forme d'articles touchant l'écologie, la législation relative à la nudité, l'enfant, aussi bien que... la position du Pape Jean-Paul II ! Vous saurez aussi comment trouver la dernière « plage libre » que nous avons dénichée du côté de Valleyfield et vous verrez avec joie, j'en suis sûr, s'allonger la liste des clubs « amis » de la F.Q.N., auxquels nous consacrons des articles. Pour ceux qui voudront échanger des idées, participer de plus près, s'impliquer davantage, je recommande, outre bien sûr l'assemblée générale annuelle, de fréquenter nos piscines Maisonneuve à Montréal et Y.M.C.A. à Québec. Car c'est « en état de nature » et sur le terrain (fût-il, en hiver, gymnase, piscine ou sauna) que germent les meilleures idées sur le naturisme.

Fédération Québécoise de Naturisme
B.P. 772 - Outremont-Québec -
H2V4N9

- AH! LE NATURISME !...



Presse naturiste dans l'est.

La commission presse essaie de s'étendre... un correspondant Jean-Claude Govignaux a été proposé pour la région Bourgogne-Franche Comté.

Nous le remercions ; mais il est aussi rédacteur à l'Est républicain, c'est avec plaisir que nous reproduisons ci-après l'article qu'il a écrit après la rencontre internationale de natation naturiste.

« Les sportifs naturistes : au poil !

Des médailles ! Une moisson de médailles d'or, d'argent, de bronze comme nos sportifs n'en ont pas récolté depuis longtemps...

Au classement général, la France troisième derrière l'Allemagne et la Hollande. Et en natation, s'il vous plaît ! Un sport dans lequel nous n'avons pas l'habitude de briguer les premières places.

Des sportifs se sont distingués pourtant. En Italie, à la fin de l'année 80 au cours du challenge naturiste international de natation. Là où le plus important est bien de participer !

Pour la région Bourgogne-Franche Comté, un Auxerrois de 15 ans, Sylvain Cornu s'est particulièrement distingué en remportant trois médailles de bronze aux 100 m libre et papillon. D'argent aux 100 m brasse. Et en des temps tout à fait comparables à ceux réalisés par les jeunes champions régionaux non naturistes. Mais la qualité des performances n'a d'égale que la discrétion de ces sportifs qui méritent autant que les autres l'honneur des gazettes. »

libres propos

LE NATURISME ET LA CENSURE.

Le gouvernement Giscard a supprimé la censure et par ce fait a autorisé la pornographie. Quel rapport cela a avec les naturistes ? Théoriquement rien, pratiquement beaucoup, car les pornographes, c'est nous.

Avant de commencer de vous indigner de cette affirmation ayez l'obligeance de l'examiner avec moi. Faut-il vous rappeler l'origine du mot : porné — courtisane et graphein — écrire. Dans la Grèce antique les courtisanes vendaient leurs portraits, en pied, nu, coutume qui s'est conservée jusqu'au 20^e siècle et qui maintenant disparaît à cause de la concurrence des journaux naturistes.

Ces deux commerces parallèles se ressemblaient à s'y méprendre, vu qu'ils exhibaient le même matériel et pour les différencier on appella le premier d'un nom d'origine grec : images pornographiques et le second d'un nom d'origine latine : images naturistes. Du point de vue logique, il n'y avait que deux alternatives : ou vendre des images du sexe était bon ou c'était mauvais, notre presse en a trouvé une troisième : les images appelées du nom latin, c'était la pureté, celles du nom grec, de la saleté.

Les deux commerces poursuivaient le même but : ils vendaient « de la fesse » pour gagner de l'argent. Les pouvoirs publics et judiciaires les regardaient d'un mauvais œil et leurs faisaient toutes sortes de misères. Il y eut des bénéfices, mais aussi des procès et des condamnations, des périodes de libéralisme et de récession, au cours desquelles des journaux comme « Vivre d'abord », « Naturisme », la R.N.I. et d'autres ont dû fermer. Ceci a duré jusqu'à ce qu'entre en jeu un 3^e partenaire : la libération sexuelle. Soulevée par la découverte et la généralisation des moyens anti-conceptionnels la vague, parti des pays scandinaves traversa l'Amérique, submergea l'Europe (de l'Ouest) arriva en dernier lieu en France et s'arrêta sur la frontière espagnole. En quelques années elle balaya la répression millénaire et modifia l'aspect de la vie.

Évidemment tout n'est pas encore complètement en place. Il faut laisser le

temps de reprendre ses esprits à la partie la plus arriérée de la population en l'habituant progressivement aux changements (qui veut perdre des électeurs ?), mais on entend des paroles toutes nouvelles dans la bouche de beaucoup de nos dirigeants. On nous dit que le sexe est le plus merveilleux don que la nature nous a fait, qu'en encourageant l'amour on supprime la violence, qu'il vaudrait mieux que les jeunes fassent l'amour au lieu de casser des voitures, qui coûtent quand même plus cher qu'une boîte de pilules. (Une des principales raisons des émeutes de mai 68 était la répression sexuelle).

Cette libération est irréversible et les années qui vont suivre verront disparaître toutes les séquelles du passé. La dernière, la plus difficile à éliminer, parce que subconsciente, sera sans doute la culpabilisation. Ce sentiment qui accompagne la pratique du nudisme de pas mal de nos camarades n'a pas disparu, comme on pouvait s'y attendre, avec la libéralisation des mœurs, mais au contraire on dirait qu'il s'est exacerbé. Il suffit quelques fois de dire un seul mot, je dis bien, un seul pour que quelqu'un dans l'assistance s'hérise : « Pourquoi parler toujours du sexe, il n'y a pas que ça dans la vie, il y a des conversations bien plus intéressantes, changez un peu de sujet ! » Les mêmes reproches me sont adressés pour la « tribune libre » : « pourquoi écrire sur des questions scabreuses, il y a bien d'autres sujets. Pourquoi n'écrivez-vous pas sur des parapluies ou des machines à coudre ? » J'avoue que j'ai été très sensible à ces reproches et j'ai préparé un numéro qui avait pour titre : « l'art de fabriquer des sandales à Syracuse en l'an 314 avant J.C. » Je ne l'ai pas envoyé parce qu'un sondage a établi que les amateurs de pureté sont dans notre club une petite minorité.

Je suis décidé de l'envoyer une prochaine fois, mais auparavant je vais essayer de leur faire un appel :

« Le gouvernement a supprimé la censure dont, nous, les naturistes avons tant souffert, ne la remettez pas de nouveau de votre plein gré. Quand on a fini de vous battre, ne reprenez pas le bâton pour continuer à vous donner des coups. Cela ne vous rendra pas meilleur, mais finira de vous abrutir. Vous, en tant que naturiste, vous êtes déjà damné, car vous faites partie de ceux qui

les premiers ont offensé la morale. Si vous êtes contre le sexe, cachez-le et rentrez chez vous. Il faut rentrer ou sortir, si vous restez dans l'encoignure de la porte, vous risquez de vous coincer quelque chose. On ne peut pas jouer à la pureté et faire voir son cul à tout le monde. »

Il se peut cependant que le puritanisme que vous affichez n'est pas dicté par le conformisme, mais par un réel dégoût de tout ce qui touche au sexe. Dans ce cas, je vous cite un passage du célèbre livre du D^r Zwang. « Il y a des gens qui n'aiment pas voir des images érotiques, n'aiment pas parler du sexe, n'aiment pas y penser, ce sont de pauvres gens. Il leur manque une de leurs fonctions : la fonction érotique ! » C'est comme s'il leur manquait un bras ou une jambe et le meilleur conseil qu'on puisse leur donner, c'est d'essayer de cacher cette infirmité.

Ce serait triste si je ne savais pas par ma longue expérience que parmi nos moralistes il n'y a jamais eu d'invalides de la « libido », au contraire, ils sont souvent plus cochons que les autres. Alors ? Pourquoi font-ils ça ? Mais pour se déculpabiliser, pour montrer qu'on peut être nudiste et moral. Et puis il y a aussi cette soif instinctive de pureté. Il y a 10 minutes, je viens de faire une expérience que je recommande de faire à son tour au lecteur.

Je me suis arrêté d'écrire, me suis calé dans le fauteuil et me suis répété : « Je suis pur ! Je suis pur ! Je ne pense plus à l'amour ! Je ne pense plus aux femmes ! Je ne pense plus aux fesses ! Je ne pense plus aux sujets scabreux, mais aux sujets sérieux, machines à coudre, parapluies... Essayez-le ! Vous verrez qu'au bout d'une demi-heure vous éprouverez un petit picotement dans le dos... On dirait qu'il vous pousse des ailes ! C'est délicieux ! Quelle joie de se sentir pur ! A-t-on le droit d'en priver quelqu'un ? Mais le monde est basé sur les contrastes, s'il n'y avait pas de guerres, il n'y aurait pas de héros, s'il n'y avait pas de laideur, il n'y aurait pas de beauté, s'il n'y avait pas de vice, il n'y aurait pas de vertu, s'il n'y avait pas moi avec mes propos... ? »

Le vrai but de notre club ce n'est pas de mettre ses membres à poils, mais, comme vous le savez, de les rendre heureux. Nos moralistes sont nos membres comme les autres, je les aime tout autant et je n'ai pas le droit de les priver du plaisir d'affirmer, une fois de plus leur pureté.

Non ! Je ne vous enverrai pas les sandales de Syracuse !

O. MIESSEROFF.

LE PARADOXE.

Au cours de l'été 1980, sur la côte Varoise dans les environs de Toulon, certains naturistes convaincus, de ceux qui suivent assidument la vie du Club (il y en a eu certainement d'autres mais je ne les connais pas) ont accédé au paradoxe de leurs habitudes en fréquentant — sciemment — les plages textiles... Et ce tout en restant conséquents avec les principes naturistes qui sont les leurs...

Accepter et pratiquer la nudité intégrale collective quand les circonstances le permettent est, certes, le reflet de l'évolution de l'esprit qui caractérise le naturisme. Les diverses phases de cette évolution passent par des conditions matérielles et morales telles que la *tolérance*, la *liberté*, le *confort* et l'*agrément* que l'on trouve entre gens ayant la même façon de voir et pouvant suivre agréablement le même chemin.

Or, il s'est trouvé en juillet et août 1980 que certains « chemins » naturistes (le Layet, le Jonquet, les Salins, le Bau Rouge) étaient tellement encombrés et surchargés que « Tolérance » devenait « Promiscuité et Gêne réciproque » ; et que la « Liberté » se résumait à ne pas bouger et à se taire pour que les

voisins ne partagent pas vos propos privés ; que le confort se limitait à la surface de la natte (ou de la serviette) étendue... quand cela était possible ; et que l'agrément était remplacé par des orteils au niveau de votre propre visage, avec saupoudrement périodique de sable tombant des pieds qui vous enjambaient pour trouver, plus loin, une hypothétique place... ; quant aux effluves de produits filtrants, elles atteignaient une concentration difficilement acceptable pour des narines éprises d'air pur...

Dans ces conditions, et ceux qui l'ont vécu seront bien d'accord pour attester que le tableau ci-dessus n'est pas exagéré, beaucoup préfèrent aller en mini maillot et mono-kini sur les plages « textiles » plus agréables parce que moins surchargées.

C'est le paradoxe pour des naturistes qui militent et continuent à être licenciés à la F.F.N. pour obtenir des plages gymniques...

Ce paradoxe est de la même « essence » que celui qui conduit les automobilistes à emprunter les itinéraires « verts » dits « de bison fûté » pour gagner du temps en évitant les (pièges des) autoroutes pourtant faites pour aller vite...

Un tel parallèle avec un exemple hors naturisme semble faire diverger de l'idée qui préside à la rédaction de ces lignes... Pourtant il n'y a pas à réfléchir beaucoup pour voir qu'à la base, il y a la même raison : l'*INSUFFISANCE* (même si elle n'est que saisonnière dans les deux cas) de l'*infrastructure spécialisée*.

Pas assez d'autoroutes et pas assez de lieux où la pratique du naturisme est possible.

Victor LÈBRE. Oct.-nov. 1980.

N.B. Cet article était rédigé quand j'ai eu connaissance (par la vie au Soleil) des constatations de la Commission Nationale des plages... On y parle de saturation et d'affluence démentielle... A quand une vigoureuse action fédérale, nationale, officielle et concertée, pour élargir le champ du naturisme autorisé, au lieu de constater « qu'on en est arrivé au stade du débordement » et que la « maîtrise souhaitée s'avère inexistante »...

Azur et Soleil a été à l'origine de bien des initiatives locales, je pense qu'il reste prêt à répondre à toute action d'envergure dans ce sens.

V.L.

Un nouveau centre en Bas-Quercy.

L'Association Naturiste du Tarn ne s'est pas trompée lorsqu'elle a passé un accord avec Ans et Gérard Van Der Kroon pour profiter de leur terrain de Puycelsi.

Quel beau terrain... situé dans un cadre vallonné et boisé, où la nature est très belle.

Bien sûr, l'aménagement n'est pas encore fini, il y a tant à faire... mais, en attendant la piscine, on trouvera tout le reste et surtout un accueil très sympathique, une ambiance agréable que savent créer les vrais naturistes.

Les villageois voisins l'ont bien compris, ils ont adopté Ans et Gérard, c'est tout dire.

J.-P.

• LE FISCALOU, Puycelsi, 81140 Castelnau-de-Montmiral.
13 hectares de bois mixte (châtaigniers, chênes, sapins, etc.).

Choix des emplacements vastes pour 150 campeurs (tentes et caravanes) autour d'une vallée où on pourra se promener dans une nature encore sauvage où les pentes rapides y donnent un aspect sportif.

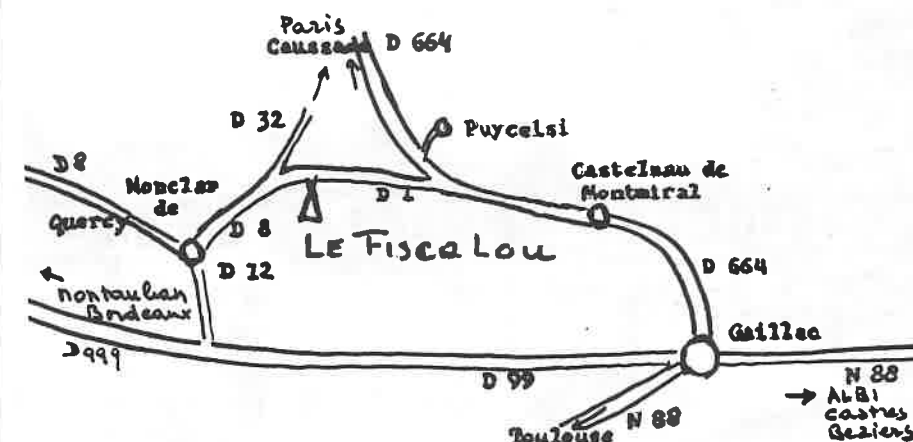
Centre d'animation avec buvette, aires de jeu pour les grands et les petits, solariums, méchouis.

Sanitaires, électricité, téléphone, vaste parking.

Situé directement au bord de la route, accès facile.

Tous commerces à 8 km, commerçants ambulants sur le terrain.

• Association Naturiste du Tarn
11, rue E.-Marty,
81000 Albi.



les clubs

Rallye du Muguet à Gourdon.

Il s'agit, le 3 mai 1981, vers midi, de rallier Gourdon, jolie petite ville médiévale typique qui vaut le déplacement. Rallier Gourdon, comme l'an passé, par ses propres moyens : à pied, à cheval, à bicyclette (surtout) ou... en voiture plus prosaïquement.

Le rallye de Gourdon sera, au fil des ans, une grande classique. Pique-nique sorti du sac pris au bord du lac (à la salle des fêtes en cas de mauvais temps) ; remise de cadeaux à tous les participants (aux plus méritants si le nombre devient trop important) ; lien connaissance dans la joie par le sport non compétitif mais demandant un petit effort ; visite commentée de la ville ; échange de nos documents ; remises de brevets aux sportifs piétons et cyclistes non professionnels ; discuter naturisme, camping, nature, vie saine, simplement... et se quitter en amis, jusqu'à l'an prochain... ou, qui sait, avant et ailleurs.

Ce Rallye est ouvert naturellement à toutes les Associations affiliées à la F.F.N. et à l'Union des Clubs du Soleil mais aussi à vos amis non naturistes, aux cyclo-touristes amateurs...

Il a été réalisé en 1980 par le Club Quercy Agenais Naturiste 46640 (La Tuque) avec le concours d'Eden Nature (Tulle). Le 3 mai 81 nous vous attendons à Gourdon, sur la place, pour faire un énorme bouquet grâce à votre brin de muguet.

André ROYER (C.Q.A.N.).

Rencontre interclubs à Blois.

Le Club du Soleil de Loir-et-Cher organise sa traditionnelle rencontre Interclubs le dimanche 17 mai 1981.

Au programme de cette journée :

- volley-ball, boules, ping-pong, jeux divers,
- inscription aux jeux collectifs avant 10 h le matin,
- début des jeux vers 10 h 30,
- remise des lots vers 18 h.

On peut venir camper la veille et le samedi soir, il y aura projection dans le home, de quelques films et diapositives.

Azur et soleil.

Le club varois continue à se bien porter. Ses activités sont variées et la période hivernale ne constitue pas pour lui un handicap.

La présence était importante à l'Assemblée Générale du 29 novembre qui s'est terminée par d'intéressantes projections de films et diapositives.

Le réveillon s'est « tenu » à Carqueiranne : 80 présents.

Au domaine Sainte-Eulalie se sont disputés les championnats départementaux scolaires de cross country.

Journée de travail du 25 janvier : 70 présents.

Gâteau des rois en plein air le 1^{er} février : 120 présents.

Et toujours de bons articles sur le naturisme dans la presse régionale.

Nouvelles de Guadeloupe.

La pratique du naturisme sur les lieux publics du Nouveau Monde a été l'objet d'un reportage filmé en couleur que vient de diffuser le réseau de télévision par câble des États-Unis.

Sur quarante minutes de projection, les téléspectateurs américains ont vu défiler pendant sept minutes les plages gymniques de Guadeloupe.

Ce passage était commenté par le président de l'ANGECEPERT, l'association naturiste guadeloupéenne qui avait coopéré bénévolement aux prises de vues.

Adresse de la firme qui a filmé et monté le reportage :

EIN VELEZ Vidéo projection
P.O. Box FF, Old Chelsea Station
New York City, N.Y. 10011.

**

D'un centre de vacances même naturiste, on ne peut évidemment attendre que ses prestations soient fournies gratuitement aux visiteurs.

D'une association sans but lucratif, on peut espérer qu'elles soient fournies au prix coûtant. Aucun visiteur n'est en droit d'exiger un traitement de faveur ; et cependant quelques-uns des membres de chaque association aux idéaux désintéressés sont eux-mêmes des militants assez généreux pour vouloir offrir gratuitement, qui, un emplacement de tente sur un terrain viabilisé et clos, qui, la disposition de sa propre résidence principale ou secondaire, aux amis venus d'ailleurs. Les dirigeants de clubs français jumelés, sous l'égide de la F.N.I., à des clubs étrangers, sont bien placés pour le savoir. Mais l'amitié naturiste s'étend au-delà du jumelage de deux clubs...

Au sein de l'association naturiste guadeloupéenne (ANGECEPERT), B.P. 1152, F-97182 Pointe à Pitre Cedex, c'est André Durand (1, cité Charneau, F-97120 Saint-Claude) qui est le responsable de ce mode d'hébergement gratuit. Parmi les quelques prestations déjà disponibles : l'hébergement d'une famille en moyenne altitude au-dessus de la Mer des Antilles, la licence naturiste nationale et F.N.I. est impérativement exigée (c'est la moindre des choses...).

Jean ROCQUEMONT

Avis aux amateurs !

XXV^e CONGRÈS F.F.N. 1981, SÉRIGNAN



les clubs

CONGRÈS NATIONAL 1981

le Gymno Club Méditerranéen accueille la F.F.N. pour son Congrès annuel à Sérignan-Plage-Nature.

Le Gymno Club Méditerranéen, en cette année 1981 fête sa dixième année d'existence sur son terrain de Sérignan. Dix ans que notre club porte fièrement son nom.

En janvier 1972, je proposais à mes amis (ceux de l'A.C.H.M.A.) ces trois mots : Gymno Club Méditerranéen, ils approuvèrent unanimement et c'est ainsi qu'ensemble, ils me désignèrent comme leur président. En 1971, c'était le « divorce » avec le centre Hélio-Marin d'Agde et il fallait nous installer ailleurs. Après le refus du maire de Vias qui ne voulait pas de naturistes sur sa commune, j'avais découvert une possibilité à Sérignan. Un petit noyau d'amis décidés œuvra à l'installation de notre club en bord de mer. Des contacts eurent lieu avec Monsieur Amat et sa société et grâce à son appui et à son amitié, nous pûmes, en mai 1972, ouvrir à tous nos accueillantes portes. Je ne citerai pas de nom, mais à cette équipe volontaire, opiniâtre, enthousiaste, le club doit un grand merci.

En effet, de 175 membres en ce printemps 1972, le nombre de nos adhérents est passé à 2 300, chiffre actuel. Nous sommes donc le plus grand club naturiste constitué de France. Tout n'a pas été facile et tout n'est pas encore facile. Nous avons actuellement « pignon sur mer », c'est-à-dire que nous sommes agréés par une population, par sa municipalité, ayant fait preuve de notre sérieux sur le chemin parcouru depuis cette journée d'avril 1972 où Jacques Dumont « expliquait » aux Sérignanais et aux élus locaux quel était notre style de vie. Ce style de vie est actuellement non seulement approuvé mais suivi. Presque un Biterrois sur cent est adhérent au G.C.M. Notre terrain est trop petit pour accueillir tout ce monde qui veut sainement « VIVRE LIBRE ».

Dix ans d'une route remplie du travail et du dévouement de toute une équipe qui s'efforce de garder « l'ambiance » familiale et sociale dans son club, route chargée de travail, d'activités et de responsabilités dans le monde naturiste, mais aussi source de satisfaction : 1974 : réception du Congrès naturiste mondial 28 nations, 28 jours après notre installation.

1974, création par René Favre du challenge Mado Courcelle qui connaît un succès de plus en plus grand, réunissant les meilleures équipes naturistes de volley.

1976, création de la coupe du souvenir.

1977, création de la coupe de l'Amitié, toutes deux de pétanque, disputées par un grand nombre de participants. Le G.C.M. est le seul club naturiste affilié à la Fédération Française de Pétanque où il est « le bien aimé ». Notre section « voile » est toujours très appréciée et notre miniclub a une réputation qui

dépasse depuis longtemps nos frontières.

Beaucoup d'entre vous ont lu notre bulletin d'information et de liaison « Mer et Soleil » et en novembre dernier nous sortions notre cinquantième numéro. Je pense que l'on peut dire qu'il est soigneusement écrit (n'avons-nous pas été deux fois hors concours !). Excusez ce manque de modestie, mais on a quelque fierté lorsque l'on sait que nous avons l'honneur de recevoir, pour la troisième fois, un congrès (un mondial, deux nationaux).

Chers amis, rien n'est parfait mais nous œuvrons de tout notre cœur, pour être à la hauteur de la tâche qui nous incombe. Qu'en cette année 1981, les assises de notre congrès fédéral soient empreintes de fraternité et de simplicité : ce sont les seuls facteurs constructifs de notre mouvement naturiste... C'est aussi le vœu de G.C.M.

Christian COURCELLE.

25^e Congrès National PROGRAMME

Vendredi 1^{er} mai 1981 :

Matin	: Pointage des congressistes
12 h 30	: Déjeuner au restaurant du Club
15 h 00	: Ouverture du Congrès
	: Discours
	: Lecture et discussion des rapports
19 h 00	: Dîner au restaurant
21 h 00	: Festivités, distractions
	: ou séance de nuit

Samedi 2 mai 1981 :

9 h 00	: Discussions et motions
11 h 30	: Réceptions personnalités
	: Apéritif d'honneur
12 h 30	: Déjeuner au restaurant
15 h 00	: Reprise des débats
	: Discours et votes
18 h 00	: Clôture du Congrès
21 h 00	: Banquet de clôture
	: Soirée dansante

Dimanche 3 mai 1981 :

	Journée libre, visite du terrain et de la mer.
12 h 30	: Déjeuner au restaurant.
Après-midi	: Concours de pétanque, Volley, jeux.

les clubs

Club du Soleil Paris-Est. Dimanche 17 mai 1981. Fête des Pionniers.

Le dimanche 17 mai, à l'occasion du 25^e anniversaire du club (créé le 8 novembre 1956) et du 20^e anniversaire du terrain (acquis en avril 1961) le C.S. Paris-Est tient à fêter et honorer ses pionniers (et plus spécialement à 15 h, l'après-midi du dimanche 17). Entre 11 h et midi, visite du terrain par Monsieur le Maire de Saint-Jean également conseiller général du Val-de-Marne accompagné du Conseil Municipal. L'après-midi, porte ouverte à des habitants de Saint-Jean.

D'autre part, Paris-Est invite très cordialement tous ceux qui ont connu le club de 1956 à 1961, à venir au terrain. Les pionniers seront certainement très heureux de revoir et d'échanger des souvenirs avec tous ceux connus au cours de ces 5 années quand Paris-Est participait à toutes les fêtes d'Arena qui se tenaient à Carrières, à la salle de la rue Saint-Dominique, à Pleyel, à Héliomonde ; et également avec tous ceux rencontrés au cours des nombreuses visites effectuées dans tous les clubs qui ont eu la gentillesse d'accueillir le C.S. Paris-Est pendant cette période sans terrain (ah ! les bons souvenirs des sorties à Orléans, Saint-Calais, Troyes, Reims, Berval, Bazemont, Carrières, Limoges, Corbeil et les autres).

De même, sont cordialement invités tous les naturistes qui ont connu le C.S. Paris-Est au temps héroïque des premières années d'aménagement du bois des Garennes. C'était alors un bois en friche, un vrai maquis inextricable de huit hectares, inaccessible aux voitures, le chemin communal se confondait avec le bois et servait de décharge publique. Une petite équipe qui augmenta ensuite peu à peu, défricha tous les week-ends par tous les temps, des chemins, des solariums, des aires de jeux, posa des kilomètres de barbelés, des canisses, construisit un premier abri vestiaire, creusa la fosse septique du bloc sanitaire dans de la glaise bien collante, empierra les chemins. Mais c'était, et c'est encore de merveilleux souvenirs de moments inoubliables, même s'il y eut de fichus quart d'heures. Certes, ce fut vraiment la période héroïque des pionniers mais où l'on trouva encore le temps de continuer à bien s'amuser et d'organiser les fêtes habituelles.

Ce n'est qu'après ces 3 et 4 premières années que peu à peu les grands aménagements furent réalisés avec l'aide d'artisans professionnels : plus de 60 emplacements, tentes et caravanes ; un bloc sanitaire moderne carrelé, électricité, eau chaude ; un grand plateau bactérien contre la pollution ; puits pour capter la source ; cabine électrique avec pompe, points d'eau sur tout le terrain permettant d'avoir de l'eau même l'hiver ; home collectif avec électricité, une cheminée

rustique, cuisine collective, vestiaire ; pour ceux qui le voulaient construction de bungalow individuel à leurs frais ; branchement de l'eau sur la ville en complément de la source par sécurité, clôture partielle en dur en remplacement des caisses. Bien sûr, une grande partie de ces travaux furent exécutés avec l'aide des adhérents.

Pour cette fête du dimanche 17 mai, il n'y aura aucune invitation officielle, cette information en tient lieu. Mais le C.S. Paris-Est sera très flatté et heureux d'accueillir tous les dirigeants et simples adhérents naturistes qui voudront bien lui faire le plaisir et l'honneur, soit de revoir, soit de connaître (s'il n'y sont jamais venus) le bois de Garennes. D'avance, grand merci à tous de votre présence.

Vous pouvez vous procurer des plans d'accès soit au siège de la F.F.N. ou au CLUB DU SOLEIL, soit en écrivant au C.S. Paris-Est, 17, rue Jean-Jacques-Rousseau, 94120 Fontenay-sous-Bois.

Atlantique Pin Soleil Naturisme.

Le 30 novembre 1980, lors de l'Assemblée Générale du club, Jacques GARDEY, Président, après avoir retracé rapidement l'histoire « d'ATLANTIQUE SOLEIL » et ses nombreuses tribulations, souligne l'aide que le Club a apporté à Bernard et Jocelyne Doulet par la diffusion de près de 1 000 circulaires publicitaires et par la prise en compte de pavés publicitaires dans certaines revues spécialisées : *La vie au soleil*, *le Caravanier*, *Le littoral nudiste*.

Il est rappelé aussi que certains membres du Club (sans doute trop peu nombreux) ont assuré durant la saison une animation de qualité. Hommage est rendu à Georges Coudin qui a été l'animateur apprécié et compétent. Il rappelle les soirées consacrées à la connaissance de l'histoire, à l'ornithologie, à l'archéologie de la presqu'île d'Arvert, sans oublier les promenades en avion au-dessus du Pertuis de Marrennes.

Il constate que l'ouverture du terrain Atlantique Soleil a amené près de 40 nouveaux adhérents qui ont été accueillis avec plaisir.



les clubs

Union gymnique de Lorraine

Notre journée Mechoui du 8 juin 1980 fut une réussite grâce au soleil, et à la présence de la majorité de nos adhérents heureux de se retrouver après tant de dimanches pluvieux.

En 1981, le club continue ses activités hors terrain grâce aux saunas collectifs de Nancy et Metz, les adhérents se situant autour de ces deux villes, ainsi que la piscine ronde de Nancy thermal et très prochainement une piscine municipale à Metz.

Bientôt, avec le soleil, visite inter-clubs mechouis, concours divers sur terrain vont reprendre.

Opération plage propre.

Dans le cadre du Comité de Coordination pour le Naturisme en Vendée, le Camping Club de France, Tourisme et Travail, proposent à leurs adhérents une action commune du type « Plage Propre ».

Cette opération se déroulera le 17 mai 1981 sur la portion de plage naturiste de Sauveterre à Olonne-sur-Mer.

Programme :

- 9 h : Rendez-vous sur le parking de Sauveterre.
- 9 h 30 : Début de l'Opération.
- 12 h 30 : Fin des travaux.
- 12 h 45 : Pot de l'amitié sur le terrain de Tourisme et Travail aux Granges.
- 13 h : Pique-Nique en commun, échange d'idées, prévisions.
- L'après-midi : Information sur la plage.

L'Union faisant la force, nous espérons que de nombreux naturistes seront présents pour cette opération.

La vie des régions.

Rectificatif

Tourisme et travail et le Camping Club de France nous demandent d'effectuer un rectificatif à propos de l'article « EN VENDÉE » paru p. 6 du numéro 17. La réunion de coordination n'a pas été le seul fait de Tourisme et Travail mais d'une coopération commune entre le Camping club de France, Tourisme et Travail et le délégué F.F.N.

Cette coordination est le fruit d'un

Nature et Soleil de Normandie.

Ce club nous fait part d'une de leurs activités qui doit intéresser beaucoup.

Le Sun Club, tu connais ? non, il ne s'agit pas d'un club de soleil britannique, mais d'un centre d'éducation physique et de relaxation, l'anti-stress des temps modernes, ouvert à Caen.

Dès l'ouverture, voici un an et demi nous avons contacté ses dirigeants qui nous ont réservé un excellent accueil. Réservée à notre club (Nature et Soleil de Normandie, B.P. 251 - 14005 Caen cedex) une soirée naturiste de 2 h, tous les 15 jours. Après une séance d'essai, ce fut l'engouement, et une grande majorité du club « un peu maso » pour certains, aimant à garder la forme toute l'année, s'y mit et continue à fréquenter assidument cette saine activité.

Dans la salle d'éducation physique le matériel, barres parallèles, haltères, vélo-trainer ; espalier, médecine-ball, etc... sont pratiqués au libre choix de chacun, mais sous l'œil et les conseils avisés de nos professeurs Christian et Claude qui nous communiquent leur enthousiasme pour une séance d'exercices et sol qui n'est pas la moins suivie. Deux saunas permettent d'éliminer les toxines et la fatigue. La piscine, pour une simple envie de détente et de faire quelques brasses dans un décor aux chaudes couleurs tropicales, est le rendez-vous de nos enfants. Pour les acharnés du bronzage, un solarium pour préparer ou conserver un hâle parfois durement acquis. Après une énergique séance de gym, le Spa est toujours très apprécié, la température de l'eau voisinant celle du corps et ce bain à remous te masse énergiquement et agréablement.

Cette activité « Sun-Club » à l'opposé des grandes heures relaxes, garde avant tout un esprit et une ambiance qui caractérisent notre club.

travail commun réalisé depuis un an. C'est bien volontiers que nous remercions et félicitons les responsables du travail accompli en commun (N.D.L.R.)

Camping Club de France
34, rue des Sables
85000 La Roche/Yon Tél. : 62.32.90.

Tourisme et Travail
20, rue du Maréchal-Foch,
85000 La Roche/Yon Tél. : 37.54.42.



Section naturiste de Loisirs et Vacances de l'Ouest.

La section naturiste de L.V.O. informe ses adhérents qu'ils ont la possibilité de retirer dès maintenant, la vignette L.V.O., F.F.N. et F.I.N., qu'ils peuvent utiliser, sur présentation de leur carte L.V.O.-F.F.N., la piscine de la Durantière à Nantes, les samedis de 20 h à 22 h, enfin, qu'ils peuvent participer aux différentes activités de l'Association (activités de plein air, randonnées pédestres, randonnées à bicyclettes, week-ends de neige, séjours de neige, voyages en France et à l'étranger).

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser à :

Loisirs et Voyages de l'Ouest, 4, rue des Cadeniers à Nantes. Tél. : 73.88.30.



aux 4 coins du soleil

Ce n'est pas à grandes enjambées que l'on parcourt la montagne. Pierre PRECIAS dans le Bulletin du CS Mont-Blanc d'Annecy, nous invite à le faire « pas à pas ». L'hiver est là, qui a recouvert les pentes du Sappey d'un épais manteau de neige. La chalet lui-même est devenu le Palais de la Belle au Bois dormant. La cuisinière est froide et triste, la salle de séjour est éclairée d'un jour blafard qui filtre entre les fentes des volets soigneusement clos. Mais la joie des jours anciens n'est pas complètement disparue et sous l'épaisse couche de neige, le visiteur insolite sait que poussent déjà les crocus du printemps. Ce printemps qui verra refluer les mille et une activités du Club, les rencontres avec Bayreuth, La Bétulle et tous ces innombrables amis, plus ou moins invités, qui viendront au Sappey se retrouver avec la nature, avec l'amitié, avec eux-mêmes.

Dans un Bulletin « express », le C.S. Limoges avise ses adhérents de l'ouverture prochaine d'une piscine « naturiste » à Limoges, pendant l'hiver. Cette nouvelle activité va permettre à beaucoup de se retrouver pour échanger des nouvelles, et le cas échéant, de se baigner. Après tout, pourquoi pas ?

Dans un très copieux numéro de fin d'année, le Centre Gymnique de la Règnière à Lyon fait le point de ses activités pour l'année écoulée. On y fait aussi le point sur ce qui se passe dans la France Naturiste, sans oublier les perspectives d'avenir qui nous concernent tous. La Règnière se porte bien, mais elle a une équipe solide et déterminée à sa tête, et sa vitalité est à l'image de celle de la grande métropole lyonnaise. A Auxerre, « L'eau vive » n'est pas une eau stagnante. Le Comité s'est fortement renouvelé et a élu à sa présidence Edith, en remplacement de Roger Marc devenu Président d'Honneur sans que son ardeur combative en soit affectée. J'ai relevé dans les 21 Commandements du Club « L'état d'ébriété tout membre s'en défend, de l'alcool useras modérément ». Donc l'usage de l'eau vive n'est pas réglementé, tant mieux.

Chacun sait ou se doute que le C.S. Toulon jouit d'un climat privilégié qui lui permet des activités en toutes saisons. Ce qui n'empêche pas certains de ses adhérents de passer de bien

agréables vacances en Bretagne, vacances plus ou moins gastronomiques qui devraient inciter beaucoup de méridionaux à « monter » vers cette France intérieure où nous avons tout à découvrir.

Et pourquoi pas à « La Tuque » ? Le Quercy, l'Agenais, vous connaissez ? Pas sûr. C'est la vallée du Lot avec ses églises romanes, ses châteaux Renaissance, le Pont Valentré à Cahors, c'est aussi les cèpes, les truffes, le bleu du Quercy et tant d'autres bonnes choses, sans oublier certaines eaux de noix dont on dit merveille. Et bien sûr, la Tuque où, le 10 janvier, après avoir pris beaucoup d'élan et d'appétit, on a réveillé avec pour thème principal, le cirque, et pendant qu'on y était, la nouvelle année. Les lampions, certes, se sont éteints, mais c'est la fête toute l'année, vous y serez bien accueillis par André et toute l'équipe, et on vous donnera des tas d'idées pour économiser un carburant devenu plus cher que l'eau de noix. Alors, c'est peut-être là l'énergie de demain ?

Qui ne connaît Le Mans dont les célèbres 24 heures automobiles feront frémir nos amis écologiques ? Heureusement, la Sarthe, c'est aussi d'aimables collines paisibles, mille et une églises romanes ou ogivales, et des châteaux... et les Moines de Solesmes qui ont su trouver là-bas le refuge dans le calme et la sérénité loin d'un monde de plus en plus turbulent et pollué. C'est aussi La Rainière, du C.S. Le Mans et son Bulletin « Naturisme Sarthois » bien intéressant à lire. On y évoque le règlement, avec le sourire, notamment en ce qui concerne les chiens, chats et autres animaux qui sont tolérés, ce qui veut dire que vous pourrez y passer en vacances, sinon avec votre Doberman, tout au moins avec votre lion favori, votre boa constrictor ou vos puces savantes, l'essentiel étant que lesdits animaux soient en laisse et ne puissent s'éloigner de plus de 2 mètres de leur point d'attache.

Chose promise, chose dûe ! Le Cercle naturiste du Westhoek (Nord) publie son n° 3 et nous annonce pour les prochains jours un repas... nord-africain au Shérázade (danse du ventre comprise). Après la ratatouille niçoise de l'été dernier, on continue à descendre vers le sud. A quand la potée sud-africaine ? Ceci dit, et plus sérieu-

sement, le jeune club nordique manifeste une vitalité prometteuse...

Le terrain du C.S. Tours, au Bois des Forges, était déjà bien séduisant pour de nombreuses raisons. Le programme de travaux qui vient d'être établi va le rendre encore plus attrayant, surtout pour ceux qui souhaitent admirer une fois de plus cette royale province qui est un peu le cœur de la France. Un barbecue collectif est en construction, ainsi qu'un golf miniature. Une piscine est à l'étude, ainsi qu'une pateaugeoire pour les jeunes. Mais ce qui n'a pas à être construit, c'est l'accueil toujours fraternel et cordial d'amis qui ne mesurent jamais leur... amitié.

Le « Soleil Audois », Bulletin du C.S. de Carcassonne, continue à monter dans le ciel, mais ne donne pas toujours des nouvelles exactes. C'est ainsi que, parlant des travaux menés rondement aux Bois de la Bretonne, il est dit que ceux-ci ont retenti de joyeux coups de marteau. Or, je sais par expérience que sur trois coups, deux vont sur les doigts et que Paul Gerrer a usé plusieurs litres de mercurochrome pour limiter les dégâts. Toujours est-il que, bon gré mal gré, la baraque est sortie de terre, qu'on s'est bien amusé, qu'on était bien entre copains et allez donc, 1981 est bien parti. On prévoit même des sorties de ski, ce qui m'a laissé perplexe, mais cette année, la neige a préféré le midi à l'Est...

Avec franchise, mais cordialité, le Président du C.S. de Roanne fait le point des activités de son Club pour 1980 dans un numéro du « Nat'Club Roannais » fort complet où le côté « nature » n'est pas oublié. La vie du club est exposée avec clarté et précision, bref, pas de place de perdue...

Des naturistes bien surpris, ce furent les Dijonnais le 9 novembre dernier, lorsqu'ils apprirent qu'un groupe de campeurs de l'Union des Campeurs Naturistes voulait passer trois jours (et surtout trois nuits) sur leur terrain de Diénay où il gelait à moins 10°... On est courageux, à Dijon, mais pas téméraires, sauf le duc Charles à qui l'hiver nancéen ne devait pas réussir. Toujours est-il qu'il fallut se rendre à l'évidence, et ledit groupe, rondement mené par Jeannine Bomsel, passa effectivement trois nuits sous la tente, visitant la Bourgogne le jour et repartant sans le moindre rhume. Le Comité

Directeur du C.S. Dijon a voté une motion d'admiration.

Dans le n° 10 du Bulletin des Naturistes de Martigues, le Président rend un hommage bien mérité à ceux qui, en plus des travaux sur le terrain, font « tourner » le Club chaque jour de l'année, renseignements, fichier, administration, etc... On oublie trop souvent ces gens trop discrets sans lesquels rien ne serait prêt au printemps.

La fête des Rois a été fixée au 22 février pour nos amis d'Héliomonde dont le Bulletin est à l'image de ce grand Club de la région parisienne et c'est le début des activités 1981, activités tellement variées qu'il est impossible de les énumérer. Je vous signale qu'en 1980 on y a élu une « Miss Forge » ce qui n'exclut pas d'être en même temps « Miss Cordon Bleu »...

L'Association Naturiste Finistérienne voit son projet de terrain se concrétiser et le « Cri de Roz Pella » son bulletin est presque un cri de victoire, à condition que tout le monde s'y mette, sauf François, Eric et Gwendal, nouveaux venus au Club grâce à des parents bien compréhensifs. Et cette nouvelle étonnante, alors que le monde ne parle que des otages américains... Michelle ayant fait la connaissance d'un jeune homme du C.S. de St-Nazaire, s'est mariée avec lui et l'a ramené au club brestois. Cela rappelle le « coup » des Sabines, à l'envers, mais tout le monde était bien content.

Une idée non seulement originale, mais aussi pratique qu'artistique, c'est celle du C.S. Bordeaux de publier dans son numéro de janvier 1981 un fort joli calendrier illustré sur lequel figurent toutes les activités futures du Club. Il est même question d'une omelette de Pâques et d'un méchoui en juin. Une chorale est même prévue pour créer une ambiance encore plus dynamique, comme si c'était nécessaire ? Ajoutons de très nombreuses activités qui font de ce Club l'un des plus dynamiques de France.

Mêmes soucis dans la « Soleillade » du C.S. Aunis et Saintonge dans « Camargue Soleil », de cette bonne ville d'Arles, et de tant d'autres clubs amis où l'on profite de la morte saison pour faire le point, se reposer modérément pour avoir plus de forces quand l'été sera venu. Et comme c'est pour bientôt...

En remontant vers le Nord, arrêtez-vous donc un peu chez les « Amis du Châtaignier » bien joli terrain dont j'ai lu les louanges dans « L'Écho du Soleil », bulletin des Amis du Soleil de Toulon, où, non contents de profiter d'un beau climat, nos amis se disent entre eux les bons coins où l'on peut encore aller en vacances pour se reposer, bons coins encore intacts dans un monde si pollué. Et je profite de cette « remontée » pour saluer le Club du Soleil de Clermont-Ferrand dont j'ai jadis apprécié le plus beau terrain de montagne que je connaisse avec le Sappey.

Je n'oublierai pas non plus pour finir nos amis de l'Est, de Nancy où l'hiver terminé, on va reprendre le chemin de Viterne pour les uns, de Domèvre en Haye pour les autres. Du Nord au midi, de l'Ouest à l'Est, le Mouvement naturiste où se retrouvent étroitement unis Clubs grands et petits, sans rancune pour les uns, sans triomphalisme pour les autres, va faire enfin un bond décisif en avant.

Il me reste encore quelque chose à vous dire. Plusieurs lecteurs (ou lectrices et non des moindres), m'ont dit que le fameux « taboulé » était très connu de tout le monde depuis belle lurette et que j'avais intérêt à sortir le dimanche. Je dirai que le taboulé de La Tuque, plus connu sous le nom de Taboulé Royal, est le seul qui mérite ce nom et que tout est dans les nuances. Il est le seul qui ne fasse pas grossir et il est le

seul dont il ne reste rien pour le lendemain. C'est vous dire !

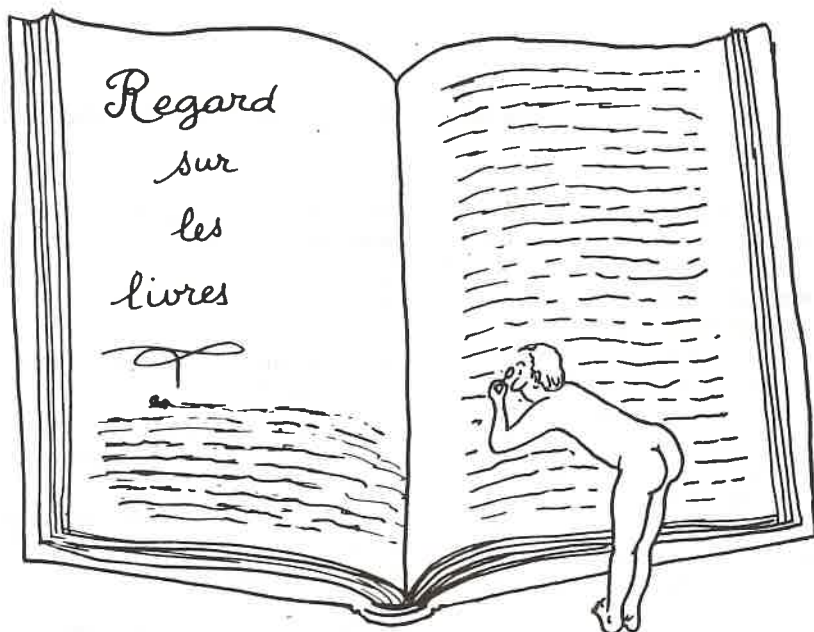
Puisque vous avez eu le courage de me lire jusqu'au bout, voici en récompense cette recette, la « Pizza d'Eden », que j'ai chipée dans l'Écho d'Eden-Nature, du Club de Tulle :

Préparez une pâte avec 500 g de farine, 100 g de beurre, 1 œuf, une pincée de sel et un verre d'eau (pas cher). Bien travailler la pâte, ça oui, on ne la travaille jamais assez, puis on laisse reposer quelques heures au frais tout en faisant la sieste. Pour la garniture : il faut un bon gros oignon des familles, 1 kg de tomates, 50 g d'anchois au sel, quelques feuilles de basilic, 50 g d'olives noires et un peu de gruyère râpé. Pelez et émincez l'oignon ainsi que les tomates. On fait revenir le tout (en arrière) dans la poêle avec deux cuillerées d'huile. On étale la pâte en roulant les bords, on y verse naturellement dedans la préparation (si c'est dehors ça fait des histoires), préparation refroidie. On met au four de 20 à 25 minutes (23 minutes, 30 secondes). On garnit ensuite avec le gruyère râpé, les anchois, le basilic, les olives énoyautées et du poivre vert concassé. On remet au four quelques minutes et à table. Les mauvais plaisants (?) conseillent de laisser, ou d'oublier, un noyau d'olive. C'est irrésistible surtout pour une dent.

Sur cette perfidie culinaire, je vous souhaite néanmoins un bon appétit et beaucoup de chance en mangeant la pizza d'Eden.

Gabriel.





Naturisme.

Naissons-nous habillés ? L'enfant s'ébat tout nu.
Aucun ne s'en émeut. Quelle peur d'ascétisme
Tenaille le bipède, en fait un détenu ?
Un jour de négligence, il boude l'athlétisme,
Renonce, se calfeutre. En vétéran chenu,
Il rompt la discipline et risque l'arthritisme.
Soleil, air pur, eau, vent, sculptent le corps tenu.
Maîtriser le profil, nier le rhumatisme,
Est un luxe de sage et non de parvenu.

Robert HERVET.

TROIS REVUES UTILES POUR ÊTRE EN FORME.

L'Impatient.

Mensuel de défense et d'information des consommateurs de soins médicaux.
Fiche technique : L'Impatient, 9, rue Saulnier, 75009 Paris, Tél. : 246.43.01.
Revue mensuelle. Prix : 10 F (en 1980).

Abonnement (prix valable jusqu'au 31 décembre 1980) :

— 6 mois : 50 F ;

— 1 an : 90 F.

Abonnement de soutien : 200 F au plus.

Anciens numéros : 10 F (ou 15 F pour les numéros doubles).

Reliures rouges : 35 F + 10 F de port.

Le Directeur de cette publication est le Docteur Henri Pradal. Qui ne connaît pas le Docteur Pradal, ce pharmacien biologiste, qui, après avoir travaillé comme toxicologue pendant de nombreuses années dans l'industrie pharmaceutique a divorcé d'avec cette industrie qu'il a violemment mise en cause ? On se souviendra des actions

judiciaires qui ont suivi la publication de son célèbre livre « Le guide des médicaments ». Cette publication a été suivie d'une seconde : « Le nouveau guide des médicaments ».

L'Impatient est une revue de défense, qui attaque les mauvais traitements, maus qui aussi construit en indiquant les bons traitements. Les textes sont illustrés de dessins humoristiques. Toute publicité est exclue dans l'Impatient et il est rigoureusement interdit d'utiliser ses articles à des fins publicitaires. Je trouve que ce journal a un côté « canard enchaîné » et un côté « que choisir ». Ce n'est bien sûr ni l'un ni l'autre, mais il m'y fait penser.

L'Impatient attribue régulièrement un suppositoire d'honneur qui est « décerné aux auteurs d'initiatives ou de déclarations particulièrement gratinées » pour employer les termes mêmes du journal. Des dessins, je l'ai dit mais aussi des photos agrémentent cette revue et un courrier des lecteurs auquel on ne répond pas dans le journal. Les sujets traités ? Par exemple le sommaire du numéro 35 d'octobre 1980 traite du cholestérol,

des gymnastiques parallèles, d'un médicament : la céporine, de certains virus, de la psychiatrie, de l'acupuncture, des fromages et de l'armoire à pharmacie familiale. A cela, s'ajoutent l'Éditorial, le courrier et une bande dessinée.

UN journal intéressant, à lire pour ne pas être dupe.

La Vie Claire.

Fiche technique : Directeur Fondateur : H. Ch. Geoffroy.

Correspondance : Périgny-sur-Yerres, 94520 Mandres-les-Roses.

Le numéro : 3 F. Abonnement : France 1 an : 30 F. Soutien : 60 F.

La Vie Claire se définit elle-même comme « une revue mensuelle, indépendante, apolitique, sans attache confessionnelle, créée par des hommes de bonne volonté pour aider tous ceux qui cherchent à améliorer la condition matérielle de l'homme et permettre son évolution spirituelle ».

La Vie Claire, c'est donc une revue correspondant aux définitions que je viens de citer et c'est également une chaîne de magasins de produits naturels. De plus, la Vie Claire organise des conférences régulièrement à Paris et en province.

Dans le journal, on trouve des rubriques diverses concernant par exemple les problèmes de société, d'alimentation, de biologie, de santé, d'énergie, de consommation. On trouve aussi, chaque mois, un supplément intitulé « à table » dans lequel figurent des fiches techniques sur des produits alimentaires naturels (j'entends par là les fruits, les légumes, les céréales...), des menus types équilibrés pour le mois et des recettes.

La Vie Claire publie un peu de publicité et des petites annonces. On peut trouver dans ses pages des conseils très utiles sur l'alimentation ou certains appareils ou techniques.

Par exemple, le numéro de novembre 1980 explique comment l'alcool modifie l'équilibre glandulaire, comment utiliser une éolienne pour le chauffage des maisons (4 pages détaillées avec photos et dessins), les vertus de la pomme de terre, une étude cherchant à savoir si les constructeurs automobiles mettent tout en œuvre pour fabriquer des modèles économiques.

Actualité de la Médecine Officielle et Médecine Naturelle.

Fiche technique : Revue bimestrielle. Éditions Andrillon, 6, avenue du Général-Leclerc, 02202 Soissons Cedex. Tél. (23) 53.12.39.

Prix du numéro : 11,50 F, le supplément : 3 F. Prix de l'abonnement pour un an : cinq numéros et trois suppléments : 55 F. Les abonnements sont souscrits pour une série complète à compter du numéro de novembre-décembre de l'année... Pour la série 1980/1981, à partir du numéro 81.

Ce petit journal méconnu n'est vendu, à ma connaissance, que par son éditeur. Il ne fait aucune publicité pour des produits parapharmaceutiques ou diététiques ni pour des membres des professions médicales ou paramédicales et ceci me semble être un indice d'objectivité. Cette revue analyse un certain nombre de sujets concernant la santé en des termes clairs et accessibles à tout un chacun. Les traitements indiqués pour informations sont orientés vers les méthodes naturelles et les auteurs indiquent à mon sens un grand nombre de conseils très utiles.

Quelques sujets pris au hasard parmi ceux qui seront traités en 1981 : le cholestérol, l'enfant gaucher, la spasmodie, l'interféron, l'homéopathie, le coryza, les migraines, les effets secondaires des médicaments, les produits cosmétiques, les cors et durillons, l'urée sanguine, la conduite de nuit, la prévention du cancer de l'utérus, l'infection virale, etc...

En outre, deux rubriques agrémentent ce journal : un formulaire de médecine par les plantes et un courrier des lecteurs dans lequel chacun peut poser des questions aux spécialistes de la rédaction, lesquels répondent dans le journal. Il peut s'en suivre éventuellement, d'intéressantes discussions.

Cette petite revue me paraît utile à tous ceux qui souhaitent vivre sainement, prévenir la maladie et se soigner sans s'intoxiquer ni créer des habitudes sans pour autant tourner le dos à la médecine officielle qui a aussi ses bons côtés.

INFORMATIONS

Table ronde camping-caravaning-P.R.L.

A propos du décret 80694 du 4 septembre 1980 relatif au camping, au stationnement des caravanes et à l'implantation d'habitations légères de loisirs (art. R 444-32 du Code de l'urbanisme).

Ce décret, attendu depuis des années, provoque des réactions diverses, pour les uns il apporte des solutions positives et provoque chez les autres de vives inquiétudes... Nous avons assisté le 18 décembre 1980 sur la péniche du Touring Club de France à la table ronde organisée par l'U.N.A.P.A.R.E.L. (Union Nationale des Parcs Résidentiels de Loisirs). Un aréopage de spécialistes des questions d'hygiène, de fiscalité, de droit était réuni en compagnie d'Ingénieurs des Ponts-et-Chaussées du Ministère de l'Environnement et sous la Présidence d'honneur de M. FENECH, Député du Rhône et Président de la Commission du Tourisme à l'Assemblée Nationale.

De nombreux exposés techniques et les réponses aux questions posées ont permis de faire la lumière sur de nombreux points mal connus des utilisateurs propriétaires de terrains de camping et aussi de prendre conscience d'exigences non fondées des services de l'équipement de province... (ne pas hésiter dans ce cas à soumettre le Dossier au Ministère de l'environnement).

Monsieur Dubois-Tainé, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées, sous-Directeur des affaires juridiques au Ministère de l'environnement s'est efforcé de rassurer les « inquiets » au sujet du décret.

Il a déclaré : « Les constructions non mobiles (légères), dépourvues de fondations doivent faire l'objet d'un permis de construire mais, *elles ne sont pas soumises aux règles des lotissements, ni à l'obligation d'un architecte.* »

Le cadre collectif des terrains de camping est applicable jusqu'à 35 habitations légères. Il fallait fixer un chiffre à partir duquel (35 et plus) il s'agit d'un parc résidentiel de loisirs devant répondre aux caractéristiques minimales d'équipement déterminées dans le tableau n° 1 figurant en annexe de l'arrêté précité ».

Nous avons, dit-il, recherché la simplicité.

Un seul permis de construire est nécessaire pour l'aménagement d'un P.R.L. (Tracé, aménagement du terrain, implantation des locaux collectifs, implantation des habitations légères, sanitaires... etc.).

Il a précisé à propos du Mobil-Home :

— s'il garde ses roues : il est assimilé à une caravane,
— roues enlevées : il est assimilé à une habitation légère.

Il a répondu à la question suivante :
— vous avez exigé un permis de construire pour des Mobil-Homes alors que certains terrains sont non constructibles.

— Réponse. En fait, il s'agit d'une autorisation... *et puis il faut savoir que les terrains sont déclarés non constructibles par décision locale.*

Il a aussi précisé que des instructions étaient données aux Préfectures à l'intention des terrains de camping que les propriétaires souhaitent transformer en Parc résidentiel de loisirs.

Georges HAMEL, 25/2/1981.

ATTENTION

NOTE DE LA RÉDACTION :

Il est rappelé que la reproduction des textes de NATURISME INFORMATION est autorisée à une seule condition :

Que l'origine du (ou des) textes soit mentionnée lisiblement, par exemple de la manière suivante :

Extrait de NATURISME INFORMATIONS F.F.N.

centres de vacances naturistes



agrées par la F.F.N.
et ayant délivré la licence F.F.N./F.N.I.
en 1980.

EN FRANCE

- 04 Les Lauzons, Limans 04300 Forcalquier ☎ 92 76.00.60.
- 04 Domaine d'Enriou, 04480 Saint-Laurent-du-Verdon ☎ 13 à Quinson
- 04 Verdon de Provence, 04450 Esparon de Verdon ☎ 92 78.02.25.
- 05 Les Clapières, 05100 Briançon ☎ 92 21.15.83.
- 06 Le Haut-Chandelalar, Briançonnet 06850 Saint-Auban ☎ 60.43.83.
- 07 La Plage des Templiers, Saint-Remèze 07770 Bourg-Saint-Audéol ☎ 75 04.54.07.
- 07 La Conche, Saint-Montant 07220 Viviers ☎ 75 49.61.67.
- 11 Aphrodite-Village, 11370 Port-Leucate ☎ 68 86.00.42
- 11 Ulysse, 11370 Port-Leucate ☎ 68 86.01.46.
- 11 Le Clapotis, 11480 La Palme ☎ 68 48.15.40.
- 11 Centre Hélio-marin La Grande-Cosse, 11560 Fleury-d'Aude ☎ (en saison) 68 33.61.87. ☎ (hors-saison) 68 49.03.67.
- 17 Atlantique Soleil, 17570 Les Mathes
- 20 La Chiappa, Porto-Vecchio ☎ 95 70.00.31.
- 20 Villata, 20216 Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio ☎ (en saison) 95 71.44.81. ☎ (hors-saison) 95 71.44.72.
- 20 La Bagheera, La Giustiniana 20230 San-Nicolao ☎ 95 38.83.20.
- 20 Corsicana, 20230 Linguizzeta ☎ 95 38.80.25.
- 23 Creuse-Nature, 23600 Boussac ☎ 55 65.03.34.

- 26 Le Romégas, 26170 Buis-lès-Baronnies ☎ 75 28.10.78.
- 30 Les Bois de la Sablière, Saint-Privas de Champclos 30430 Barjac ☎ 66 61.51.16.
- 30 Ran du Château de Fereyrolles, Saint-Privas de Champclos 30430 Barjac ☎ 66 61.51.64.
- 30 La Genèse, 30710 Méjannes-le-Clap ☎ 66 61.51.73.
- 30 Le Ran du Chabrier, Saint-Privas de Champclos 30430 Barjac ☎ 66 61.51.55.
- 32 Centre naturiste de Devèze, Gaudonville 32280 Saint-Clar ☎ 62 66.43.86.
- 33 Centre Hélio-marin, 33930 Vendays-Montalivet ☎ 56 41.30.47.
- 33 Euronat, Grayan-l'Hôpital 33590 Saint-Vivien-de-Médoc ☎ 56 41.40.81.
- 34 CHM Oltra, 34300 Le Cap d'Agde ☎ 67 94.70.46.
- 34 Source Saint-Pierre, Aniane 34150 Gignac ☎ 67 57.76.95.
- 34 Village du Bosc, Octon 34800 Clermont-l'Hérault ☎ 67 96.07.37.
- 34 Domaine de Lambeyran, 34700 Lodève ☎ 67 44.13.99.
- 38 Alpes-et-Soleil, Sinard 38650 Monestier-de-Clermont ☎ 76 34.06.29.
- 46 La Tuque, Belaye, 46140 Luzech ☎ 65 36.34.34.
- 49 Bois de la Herpinère, Turquant 49730 Montsoreau ☎ 41 51.70.55.
- 83 La Haute-Garduère, 83830 Callas ☎ 91 68.24.42.

- 83 Domaine de l'Escrive, 83210 Belgentier ☎ 94 48.97.24.
- 84 Domaine de Belézy, 84410 Bédoin ☎ 90 65.60.18.

A L'ÉTRANGER

Sveti-Marko (Yougoslavie), Club Nature, place de la Bourse 75083 Paris Cedex 02 ☎ 1 296.10.00.

ESPAGNE

Centro naturista de « El Portus », El Portus, Cartagena. SOC-NAT ESPANA Edificio Astoria A Pasaje Aster nº 3 Benidorm (Alicante) Tno : (965) 85.41.17 - (965) 85.55.72. SOC-NAT France, 16, rue Drouot, 75009 Paris. ☎ 246.43.87

GRÈCE

Saladi Beach, Dydyrna Péloponèse, Grèce. SOC-NAT, 16, rue Drouot, 75009 Paris. ☎ 246.43.87

Centres en formation

- 04 Castillon de Provence, La Grande-Terre, la Baume 04120 Castellane.
- 06 L'Orignan, 06260 Puget-Théniers.
- 11 Domaine des Rabous, 11230 Courtauly.
- 24 Laulurie, 24330 La Douze.
- 26 Les Ramières, Rémuzat 26510 Sahune.
- 81 Le Fiscalou, Puyelsi 81140 Castelnau-de-Montmiral.

le coin des jeunes

Les clapières.

Notre Première : une Réussite !

Nos efforts ont été couronnés de succès : le stage de ski de fond aux Clapières pendant les vacances de février s'est merveilleusement bien passé : ambiance très sympathique, journées sur les pistes dans un décor splendide avec un temps rêvé ; ciel limpide illuminé d'un soleil toujours au rendez-vous, soirées diverses et toujours très animées : fondue, raclette, diapos sur la montagne été-hiver, patinoire...

Il n'y eut vraiment aucune place pour l'ennui.

Un compte rendu plus détaillé et agrémenté de photos fera l'objet d'un article dans le prochain numéro.

Tous ont été tellement ravis que nous avons décidé de recommencer pendant la semaine des vacances de Pâques qui va du 12 au 19 avril 1981, ... pour les jeunes qui vont regretter de ne pas être venus en février !

Avis aux amateurs.

Vacances de PÂQUES

2^e possibilité de séjour :

du 8 au 22 avril 1981

à Saint-Jean-de-Monts en Vendée : activités diverses et excursions possibles.

Animation nautique :

Piscine + plongée.

Nous vous proposons tous les mardis soirs de 20 h 30 à 21 h 30 une soirée natation, pour une entrée modique de 2 F, avec plongée pour ceux qui le désirent, moyennant 2 F supplémentaires, à : la piscine de l'Étoile, 32, rue de Tilsitt, 75017 Paris.

Cette animation est réalisée grâce à NAUTENA.

Une journée initiation à la planche à voile est organisée le dimanche 26 avril 1981 à la base de Jabelines (Seine-et-Marne) avec la participation de NAUTENA qui nous prête sa planche — que ceux qui possèdent une planche l'apportent — Places limitées.

Week-end de l'Ascension : 28 au 31 mai 1981

Rencontre internationale de jeunes naturistes sur le terrain de l'Élan gymnique à Barneau (Seine-et-Marne) : Al-

lemands, Hollandais, Anglais, Français. L'hébergement se fera sans tente. Venez nombreux.

Week-end de la Pentecôte : 6, 7, 8 juin 1981

L'AJEUNAT est invitée sur le terrain du C.S. de Dôle (Jura). Que les jeunes intéressés par ce séjour se fassent rapidement connaître, par l'Organisation.

EURONAT : 2^e quinzaine de juillet

Un camp de jeunes naturistes sera organisé comme l'année dernière à EURONAT pendant la deuxième moitié de juillet.

Tous les jeunes de 15 à 25 ans y seront les bienvenus.

L'hébergement se fera sous tentes dans une partie du camp mis à la disposition des jeunes naturistes européens par la direction d'EURONAT.

Un camp d'Allemands et de Hollandais se tiendra à la même époque. Des activités et des soirées seront communes à tous les groupes, suivant les désirs.

Stage de planche à voile :

— date : 1^{er} au 23 août 1981

possibilité de venir pour 1, 2 ou 3 semaines comme chacun le désire.

— lieu : base du terrain du « Village du Bosc », à Octon dans l'Hérault.

— Pratique de la planche à voile sur le lac du Salagou à proximité du terrain. Initiation et perfectionnement. Présence d'un moniteur diplômé.

Si vous avez votre propre planche, apportez-la.

Il sera organisé un roulement, pour ne pas être trop nombreux à la fois sur l'eau, entre le matin et l'après-midi. Il sera prévu une autre animation pour les jeunes qui ne seront pas sur l'eau.

Les randonnées pédestres seront organisées pour découvrir la région : de nombreux itinéraires sont possibles à proximité du terrain (le tour du lac, cirques, dolmens).

— Hébergement sous tente ; chacun apporte sa tente.

— Les repas seront faits par le groupe. Les places sont limitées en raison du nombre de planches.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, nous écrire.

Le Gymno-club-méditerranéen de Sérignan nous accueille sur son terrain à partir du 15 août et met à notre disposition sa base de voile.

activités AJEUNAT

Pour toutes ces activités, vous pouvez vous inscrire dès maintenant, et pour celles ayant lieu au printemps, si vous recevez assez tôt ce Natinfo, auprès de :

AJEUNAT
4, avenue du Coq
75009 Paris

**

Nous tenons à remercier les clubs qui nous ont manifesté leur appui et leur solidarité par les dons qu'ils nous ont faits.

Aussi remercions nous les clubs suivants :

— Nagylang qui nous a versé 50,00 F
— Eden Nature 250,00 F
— Soleil et loisirs de l'Indre 100,00 F
— Camargue Soleil 100,00 F
— C.S. de Clermont-Ferrand 100,00 F
— Naturistes de Martigues ... 100,00 F
— Le C.A.H.M. qui nous a versé 750,00 F l'année dernière et qui nous a redonné 1 000,00 F pour 1981.

Merci à eux et également à vous qui nous aidez en nous invitant sur votre terrain.

**

A VENDRE :

Planches à voile « Star-cut » à un prix défiant toute concurrence.

Au prix de 2 000,00 F après avoir été utilisée 3 semaines en eau douce (valent dans le commerce 3 300,00 F). C'est une planche semblable à la Windsurfer et présentant quelques avantages par rapport à elle. En effet, elle possède :

— un cul de dérive rapporté,
— une dérive rapportée,
— 2 positions du pied de mat,
— un blocage du pied de mat dans son logement, voile de 5,40 m² non lattée ;
mât de bonne qualité en cuivre ; wishbone gainé de forme elliptique.



notre dossier...

La vie de l'association.

Nous avons vu dans le précédent article, les règles pour obtenir la personnalité morale d'une association. Nous allons prendre comme référence, pour l'article présent, l'association déclarée « image de la majorité de nos CLUBS ».

Trois grands chapitres vont être étudiés successivement :

I — Les dirigeants sociaux.

II — Les assemblées.

III — Les membres de l'association.

Nous étudierons par la suite, la gestion de l'association :

- la comptabilité,
- la fiscalité, la trésorerie,
- les financements

internes et externes

à court, moyen ou long terme

- les interventions d'organismes spécialisés
- les calculs d'investissement, les bonifications d'intérêts,
- les plans prévisionnels de trésorerie, etc...

I — Les dirigeants sociaux

La loi de 1901 énonce un seul principe : l'association doit avoir des dirigeants, sans apporter la moindre précision sur le nombre ou le rôle de ces dirigeants. Parallèlement, les sociétés avaient des structures pour leurs instances dirigeantes qui fonctionnaient avec un conseil d'administration et un bureau. Tout naturellement, les associations ont calqué ce schéma et les statuts établis prennent le soin de fixer les conditions de fonctionnement.

— *Le conseil d'administration ou conseil de direction*

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale pour assurer le fonctionnement de l'association, les premiers administrateurs peuvent être désignés par les statuts ou par l'assemblée constitutive, mais leur mandat devra être entériné par une assemblée générale.

Les pouvoirs, la durée du mandat, les conditions requises pour être éligibles, le nombre d'administrateurs, les quotités de renouvellement, etc... sont déterminés par les statuts.

Les personnes étrangères à l'association peuvent être appelées à participer

au Conseil, sauf disposition contraire des statuts, à titre exceptionnel, pour une intervention ou en qualité « d'invité d'honneur ».

Les fonctions d'administrateurs sont en principe gratuites mais un salaire peut être éventuellement versé ou un « jeton de présence » alloué. Dans la majorité des associations, les administrateurs sont uniquement remboursés des frais engagés pour leurs déplacements.

— *Le bureau*

Bien que non prévu par la loi, les statuts définissent la composition d'un bureau, organe permanent le plus actif de l'association.

Ce bureau est une émanation du Conseil d'Administration et se compose en général d'un Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier. En fonction de l'importance de l'association, il peut être nommé un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire adjoint, un trésorier adjoint.

Les membres du bureau peuvent être désignés soit directement lors de l'assemblée générale, soit, plus généralement, par le conseil d'administration. Ces deux modes de scrutin bien que très différents peuvent être utilisés.

Le rôle de chacun des membres peut se définir de la façon suivante :

Le Président : représente de plein droit l'association, notamment en justice si besoin, établit le rapport moral.

Le Secrétaire : tient le registre de l'association, assure la conservation des archives, procède à la convocation du Conseil d'Administration des Assemblées, à la rédaction des procès-verbaux.

Le Trésorier : assure la tenue des écritures comptables, perçoit les cotisations, établit le rapport financier.

Des structures diverses peuvent être mises en place pour répondre à des besoins spécifiques, par exemple :

- des commissions diverses : presse, relations publiques, etc...
- un conseil de surveillance ou de censeurs,
- un secrétaire général afin d'assurer une permanence...

Dans tous les cas, les statuts devront réglementer ces diverses cellules.

Ainsi, lorsque les membres siégeant au Conseil sont très nombreux ou éloignés

géographiquement, le bureau représente une petite équipe qui peut se réunir et travailler facilement. Il deviendra donc le « moteur » de l'association. La plus grande attention doit donc être apportée à la constitution du bureau car en fonction de son efficacité, toutes les questions importantes risquent d'être traitées à ce niveau ainsi d'ailleurs que des prises de position très arrêtées.

Le rôle du Conseil risque d'être amoindri et il semble préférable de restreindre le nombre d'administrateurs, le bureau prenant alors un rôle de préparation de dossiers à soumettre au Conseil.

Participation des mineurs

La participation des mineurs à l'administration d'une association est en principe admise et la plus grande compréhension est accordée par les services préfectoraux lors de l'enregistrement des statuts. Toutefois, le Président et le Trésorier doivent être majeurs ou émancipés.

Des réformes peuvent intervenir afin de permettre aux mineurs de participer au maximum à la vie associative.

Personnel permanent salarié

En fonction de leur importance, les associations peuvent avoir un personnel salarié pour assurer l'exécution de travaux de secrétariat, ce qui est le cas le plus fréquent, mais aussi toutes sortes de fonctions sous la subordination des dirigeants.

Aucun de ces membres du personnel n'est habilité à représenter juridiquement l'association et seuls, les responsables désignés par le Conseil ont les pouvoirs pour engager la personne morale.

II — Les assemblées

Dans la vie de l'association, il est nécessaire de faire le point à un moment donné pour examiner les réalisations et orienter l'avenir. Il est aussi nécessaire de réadapter des positions en fonction d'évolutions diverses, internes ou externes et de procéder aux renouvellements de mandat des administrateurs.

Les statuts prévoient deux sortes d'assemblées, une assemblée générale annuelle et la possibilité de provoquer une assemblée extraordinaire à tout moment en fonction du caractère d'urgence de statuer.

... les associations

— L'assemblée générale

C'est l'occasion pour l'association de réunir tous ses membres ; cette importante manifestation a lieu en principe une fois par an. Organe essentiel de l'association, l'assemblée générale détient tous les pouvoirs et doit ainsi se prononcer sur :

- le rapport moral, présenté par le Président,
- le rapport financier, présenté par le Trésorier et sur toutes les questions qui n'ont pas été attribuées par les statuts au Conseil d'Administration.

Ces assemblées dites « ordinaires » ont aussi les pouvoirs de désigner les administrateurs et de décider des actes importants concernant la gestion du patrimoine.

— L'assemblée extraordinaire

Pour toutes les questions particulièrement importantes ou présentant un caractère d'urgence, les administrateurs n'ont pas toujours les délais nécessaires pour attendre la réunion de l'assemblée générale.

Le cas pourra se présenter pour des décisions comportant des clauses de modifications des statuts. Ils provoquent alors une assemblée extraordinaire.

Ces assemblées « extraordinaires » sont donc particulièrement importantes et il convient de respecter les statuts sur les conditions de quorum, de majorité, etc...

— Validité des décisions d'une assemblée générale

La validité des décisions prises par une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire est une question très importante puisque toute décision de l'assemblée régulièrement prise est opposable à tous les membres de l'association.

Il convient de respecter les quatre points suivants :

- régularité de la convocation,
- régularité de la composition de l'assemblée,
- régularité du vote,
- respect des statuts.

— La convocation

La convocation doit être adressée suffisamment à l'avance et faire connaître l'ordre du jour. Dans la mesure du possible, bien préciser les points particuliers qui méritent d'être soulignés

dans le rapport moral et les orientations à débattre.

Le rapport financier — pourtant très important — ne consiste la plupart du temps qu'à une longue énumération de chiffres sans matérialisation pour les membres.

Il est donc préférable de joindre les documents à la lettre de convocation permettant aux participants de suivre les débats et d'intervenir en connaissance de cause, donnant ses avis ou posant des questions. En effet, comment obtenir une participation active alors que le rapport n'est découvert que durant l'assemblée et que très souvent aucun document n'est remis à l'avance. Dans un même esprit, l'ordre du jour devra être suffisamment étoffé, sans pour autant être trop détaillé, mais ne devra pas se résumer en ces trois lignes sans substance :

- compte-rendu d'activité,
- rapport financier,
- questions diverses.

La convocation doit au contraire être un instrument d'information et d'incita-

tion à la prise de conscience des adhérents.

— Tenue des assemblées

La tenue des assemblées est libre, mais en l'absence de prescriptions légales, les procédures appliquées aux sociétés — feuille de présence, pouvoir, procès-verbaux, etc. — sont bien souvent reprises par les associations. Le vote par correspondance prévu par les statuts est admis.

En l'absence de loi, les statuts prennent soin de fixer les conditions de quorum et de majorité à respecter. Toutefois, en présence d'un changement très important survenant dans l'orientation générale ou sollicitant le changement de l'objet social, l'unanimité sera bien souvent exigée malgré les pouvoirs délégués statutairement au collège des dirigeants.

Le Conseil d'Administration est responsable de la convocation et de la tenue des assemblées.

Un procès-verbal est établi par le bureau du Conseil.

(à suivre)

Christian SENERS.

La F.F.N. sera présente au

**SALON DU TOURISME
ET DES LOISIRS**

du 30 avril au 10 mai 1981



informations

NATURISME ET CODE PÉNAL.

Ordre moral ou société permissive ? Nos mœurs évoluent et en bien des domaines, les vingt dernières années ont apporté plus de bouleversements dans nos sociétés occidentales qu'en l'espace d'un siècle pour les générations précédentes.

Il a fallu cent ans pour réhabiliter Beaudelaire, mais vingt cinq années seulement séparent la condamnation de l'éditeur d'Histoire d'O, du débordement des sex-shops dans les rues de nos villes.

Dame censure semble assoupie. L'idée du péché recule avec les héritages de la chrétienté. Psychanalystes et sexologues s'accordent pour ébranler les vieux tabous liés au sexe et à la nudité du corps humain.

Par un besoin vital des corps prisonniers du béton, un formidable élan jette les familles à la rencontre de la nature retrouvée, joie de l'eau, de l'air et du soleil. Les politiques doivent compter l'écologie dans leurs sondages et les mouvements naturistes sont en plein essor suivant la voie tracée par la F.F.N., le T.C.F., le Club méditerranée ouvrent des villages de vacances naturistes, les promoteurs suivent le mouvement et bétonnent les marinas du littoral encore libre pour recevoir cette clientèle nouvelle.

Enfin les adeptes intransigeants de nature encore vierge se dénudent l'été venu au long des littoraux.

Ce monde idyllique ne va pourtant pas sans fausses notes et tel qui se croyait seul et à l'abri du regard dans une crique corse ou bretonne se retrouve verbalisé par un gendarme inflexible, poursuivi par un procureur, bras armé de la société, et condamné par un tribunal correctionnel au nom d'une loi inchangée depuis sa promulgation du 13 mai 1863, constituant l'article 330 du code pénal punissant, sous la rubrique des attentats aux mœurs, section IV du code, l'outrage public à la pudeur.

Deux poids, deux mesures ou le temps des ghettos.

Pour un naturiste un peu curieux de ce qui l'entoure, ce traitement rigoureux appliqué à qui se dénude se croyant seul ou ne se sachant pas observé, sans chercher à mal, sans provocation, ni geste ou attitude obscène ou seulement

trouble, paraît bien surprenant comparé aux tolérances réservées au nu qui se vend.

Pas de kiosque qui ne propose sur papier glacé son poids de chair humaine, surtout s'il s'agit d'une chair de femme. Seins par ci, fesses par là, corps de vedettes, mannequins ou inconnues, revues cossues et aseptisées, il existe manifestement une clientèle.

Les sex-shops on l'a dit, ont fleuri et à condition qu'un rideau voile la porte d'entrée, on peut montrer les prouesses les plus acrobatiques en tous genres à une clientèle essentiellement masculine. Il y a foule. Les cinémas n'échappent pas à la loi du genre, les très officielles revues des spectacles parisiens affichent à la rubrique des films pudiquement dénommés « érotiques » les productions pornographiques affublées du signe X, aux titres évocateurs. La salle est close et obscure, pas de publicité à l'extérieur, les apparences sont sauves.

Spectacles hard, lifes-show, le théâtre n'a pas voulu passer à côté de cette manne providentielle, « nus dans un filet au-dessus de votre tête » proclame la publicité de l'un de ces aimables établissements. Pourvu que tout se passe à l'intérieur, tout est permis.

A chacun ses goûts et mon point de vue n'est pas d'un moraliste. Mais alors pourquoi la licence pour les uns, les poursuites réservées aux autres ?

Face à cet étalage toléré, le maintien des poursuites au nom d'un texte désuet contre les naturistes paraît d'autant plus choquant.

Le juge et la loi.

L'article 330 du Code pénal a ceci de particulier qu'il ne définit pas le délit et n'en fournit pas les éléments constitutifs. Le texte se borne à préciser la peine et indique seulement « toute personne qui aura commis un outrage public à la pudeur sera punie d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 500 à 8 000 F » (seul le taux de l'amende a bénéficié de l'attention du législateur pour faire l'objet d'une révision en hausse, inflation oblige).

Il revient donc au juge de définir l'infraction et ses éléments constitutifs et c'est l'étude de cette jurisprudence qui a permis de dégager définition et cas d'application.

Mon propos n'est pas de reprendre dans le détail, les éléments connus (je renverrai pour cela le lecteur à l'excellent ouvrage de Roger Doublier, le Nu et la Loi, Nature-Éditions, nouvelle édition 1976, ainsi qu'à l'article de fond, paru dans la Vie au soleil, reproduisant la conférence tenue sur le sujet en février 1978 par Monsieur Jean-Robert Tron, premier juge au tribunal de Grande Instance de Marseille), mais de tenter de souligner quelques aspects d'ensemble de cette jurisprudence. N'ayant que peu varié depuis plus d'un siècle, la jurisprudence encore imposée actuellement par la Cour de cassation est à la fois sévère pour le naturiste et rigoureuse quant à la définition du délit et de ses éléments constitutifs au nombre de trois :

- un fait matériel d'outrage à la pudeur,
- la publicité de ce fait,
- un élément moral.

C'est dans la définition de chacun de ces éléments que nous trouverons la rigueur du juge exercée à l'endroit du naturiste, tout naturellement placé aux côtés de l'auteur de délits sexuels (l'exhibitionniste par exemple), frappé par le même texte et considéré avec aussi peu de bienveillance.

A) Le fait matériel :

« Tout acte matériel susceptible d'offenser la pudeur de ceux qui peuvent en être témoin » nous dit-on : Mais encore ? Il s'agit bien sûr d'actes indécents ou impudiques s'adressant à une personne déterminée, ou même qui ne sont pratiqués sur aucune personne déterminée, mais aussi dans le simple fait de se dénuder :

cf Garçon Code Pénal annoté : « Malgré l'absence de définition légale et en dépit d'une certaine variation en fonction de l'évolution des mœurs, l'acte matériel de l'outrage public à la pudeur réside le plus souvent dans l'exhibition de la nudité du corps, et plus spécialement des parties sexuelles ». (Admirer ici l'emploi du terme « exhibition », porteur de toutes les confusions et de toutes les assimilations).

Pour être plus clair, le terme d'exhibition pouvant être pris au sens de spectacle (voir à ce propos le fameux arrêt dit du monokini), rappelons l'arrêt de principe de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence (10 décembre

1953) : le Tribunal correctionnel de Toulon avait relaxé des naturistes de l'île du Levant, retenant que « ceux qui s'y rendent s'attendent à y rencontrer des nudistes quand ils n'y vont pas spécialement pour les voir et que dès lors, la vue de la nudité du corps sans accompagnement de gestes ou attitudes déplacées ne peut dans l'ambiance nudiste porter atteinte à la pudeur publique ».

La Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, saisie sur appel du Parquet réaffirma dans le cas précis que « le fait de s'exposer aux regards du public dans un état de nudité complète constitue un outrage à la pudeur ». En bref, « malgré l'évolution des mœurs, l'exhibition de la nudité intégrale du corps humain, même en l'absence de tous gestes et de toute attitude, est de nature à offenser le sentiment de la pudeur » (Aix, 10 déc. 1953).

B) La publicité :

Là encore, une majorité de décisions retiennent qu'en raison de la généralité de l'article 330, la publicité à retenir peut être réalisée par tous moyens, « soit par le lieu où l'acte a été commis, soit par les autres circonstances dont il est accompagné ».

Ainsi pour le lieu, « la publicité peut résulter de la seule nature des lieux où l'acte s'accomplit (lieux publics). Elle est alors absolue, c'est-à-dire que la publicité étant inhérente aux lieux, le délit est constitué même si en fait, l'acte n'a été vu par personne. Il pouvait être vu et cette éventualité suffit ».

Même solution pour l'outrage accompli dans un lieu privé, s'il pouvait être aperçu par un tiers à défaut de précautions suffisantes : « la simple négligence, révélant le mépris de la pudeur publique constitue la faute », (par exemple Cour Cassation, 7 déc. 1960).

Faut-il rappeler que sont classés lieux publics permanents outre les places et les rues (Cass. Crim., 22 déc. 1965), les cours d'eau et les plages, ou encore les lieux non clos comme les champs, jardins ou bois visibles des routes, chemins, sentes ou sentiers.

C) L'Élément moral :

Examinant l'élément moral du délit, la Cour de cassation a écarté l'exigence chez l'auteur de l'intention de braver ou d'offenser la pudeur publique, pour retenir seulement la simple « négligence, l'imprudence et le défaut de précaution (Cass. Crim., 28 avril 1881, et aussi 7 déc. 1960).

Cf. Code Pénal annoté de Maurice Garçon « Il est certain également que

le fait de se montrer publiquement en état de nudité complète constitue l'outrage public alors même qu'aucune idée lubrique ne guidait l'auteur du délit (Garçon, Code pénal annoté 330-16).

Autrement dit, pour la Cour de Cassation, le délit existe « indépendamment de toute volonté d'affronter la publicité, par cela seul qu'on n'a pas fait tout ce qui était nécessaire pour l'éviter » (Cf. Cass. 17 juin 1965).

Dans son Code pénal annoté, Maurice Garçon se trouvait forcé de commenter : « Ce faisant, la jurisprudence consacre en la matière une conception abstraite ou juridique de l'intention et elle ne prend nullement en considération les mobiles poursuivis par l'auteur de l'acte (ainsi pour le naturiste) ».

Résumons-nous :

- il n'est pas nécessaire qu'il y ait acte ou geste, la seule nudité suffit,
- il n'est pas nécessaire qu'il y ait témoin. Qu'il ait pu éventuellement en survenir un suffit,
- il n'est pas nécessaire de rechercher les mobiles et donc l'existence d'une intention délibérée de commettre un délit, d'offusquer la morale publique, le fait se suffit à lui-même, habillé de l'oripeau d'une soi-disant absence de précaution ou négligence, suffisante pour retenir la faute pénalement punissable.

Naturistes sauvages, gare à vous, pris dans les rêts de ces définitions implacables, vous n'avez pas d'issue, pas d'excuse et pas de sortie de secours.

L'action de la F.F.N.

Depuis 1952, la F.F.N. a développé son action auprès des pouvoirs publics, afin de voir reconnaître et promulguer un véritable statut pour le naturisme et d'obtenir en tant que Fédération, un agrément ministériel par le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports.

Parallèlement, la F.F.N. tentait d'obtenir une nouvelle définition de l'article 330.

Au vu des résultats nettement favorables d'un sondage portant sur la pratique du naturisme, la F.F.N. adressait un questionnaire à l'ensemble des formations politiques, leur demandant de se définir par rapport au naturisme et à la nécessaire réforme de l'article 330.

Si toutes les réponses sur le plan du principe furent unanimement favorables, peu de formations se déclarèrent partisans du dépôt et de la discussion d'un projet de loi, craignant voir s'instaurer un débat plus général sur la

pornographie, débat que personne ne souhaitait au moment où se déchaînait Monsieur Royer, Député-Maire de Tours.

Le Haut-Comité de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réuni à l'initiative de la F.F.N. en un Groupe de Travail « Naturisme », parvenait en 1974-1975 aux mêmes conditions :

- un débat de front n'était pas souhaité et semblait inopportuniste,
- une modification de l'Article 330 risquait, en définissant le naturisme, de restreindre les possibilités d'évolution d'une jurisprudence à laquelle le mouvement naturiste était renvoyé, dans l'espoir d'une évolution bienveillante conforme au changement des mœurs,
- mieux valait agir au niveau des instructions ministérielles aux Préfets quant à l'opportunité des poursuites.

Avec un peu de recul, force est de constater que si les poursuites effectivement engagées ont quelque peu tendance à diminuer, il n'est pas d'état qui n'amène son lot de naturistes malchanceux devant les tribunaux répressifs.

Quant à la jurisprudence, aucune évolution des principes très strictes rappelés plus haut n'est intervenue, et chaque saisine d'un tribunal correctionnel de quelque ville qu'il soit a entraîné condamnation.

Tout au plus peut-on noter une évolution quant au quantum de la peine appliquée, la plupart des tribunaux se contentant d'une amende de l'ordre de 500 F, ce qui laisse tout de même posé le problème de l'existence d'un casier judiciaire, sur lequel figurera une peine avec le motif sans nuance d'outrage public à la pudeur.

Pour être complet, notons toutefois le pas accompli par le tribunal de Saint-Nazaire et la Cour d'Appel de Rennes, dans un arrêt confirmatif récent : si les prévenus sont bien reconnus coupables, le Tribunal et la Cour les ont dispensés de peine : pas d'amende à payer, pas d'inscription au casier judiciaire.

L'exemple sera-t-il suivi par d'autres tribunaux et adopté par la Cour de Cassation ? Rien ne nous permet encore de l'affirmer.

Dans l'attente d'un débat de fond et d'une nécessaire réforme de l'Article 330 hors de toute hypocrisie, ne pourrait-on au moins cesser d'infliger aux naturistes la honte de poursuites fondées sur un texte destiné à frapper la délinquance sexuelle et assorti de peines correctionnelles ?

Que l'outrage public appliqué aux adeptes du naturisme dont l'attitude,

hors l'exposition de leur corps au soleil, n'aura rien eu d'équivoque, ne soit plus un délit justiciable du tribunal correctionnel, mais une simple *contravention* déférée au tribunal de simple police, nous semblerait déjà un progrès relevant du bon sens.

Les conséquences en seraient importantes, puisqu'en tant que contraventions, les amendes infligées ne figureraient pas au casier judiciaire.

Désagréable pour un simple particulier, de telles mentions deviennent une catastrophe pour un membre de la Fonction publique par exemple, et pouvaient jusqu'alors, briser une carrière.

Autre avantage pratique et non des moindres : la nature correctionnelle et le quantum des peines encourues pour le *délit* de l'Article 330 ne permettent pas au prévenu de se faire « représenter ».

Autrement dit, le Parisien ou le Nantais verbalisé en juillet sur une plage de Bastia, se verra convoqué un quelconque jour de semaine de l'hiver ou du printemps suivant. Il lui faudra quitter son travail et faire les frais d'un aller-retour coûteux pour se présenter en

personne devant le Tribunal correctionnel de Bastia, assisté ou non d'un avocat, pour pouvoir s'expliquer.

S'il ne comparaît pas, il sera jugé par défaut et aucun avocat en son absence ne pourra le défendre.

La même affaire évoquée devant le Tribunal de police, permettrait à l'intéressé de demander à l'avocat de son choix de le représenter, donc de parler pour lui et de le défendre, sans qu'il ait lui-même à se déplacer et se trouver en personne à l'audience.

En attendant qu'une jurisprudence frileuse, lente et précautionneuse dans sa démarche, tente de faire coïncider le fait et le droit et de suivre le chemin des mœurs qui l'ont depuis longtemps dépassée, n'appartient-il pas à tous les naturistes de faire reconnaître leurs droits, dans la tolérance et le respect d'autrui, et d'exiger que la section du Code Pénal « Attentats aux mœurs » cesse de les concerner ?

M^e Michel MOUTET,
Avocat à la Cour.

Le commentaire du Bureau Fédéral paraîtra dans le prochain numéro (N.D.L.R.).

PISCINES « NATURISTES » URBAINES

PROVINCE

AIX-LES-BAINS : Piscine municipale, mardi 20 h - 21 h d'octobre à mars inclus (C.S. Savoie Nature de Chambéry).

ANGERS : Piscine de la Baumette, 2 soirs par mois Natanjou 20 h 30 - 21 h 30.

ANGOULÊME : Piscine « Ma campagne », vendredi 20 h - 21 h 30 (C.S. Atlantique).

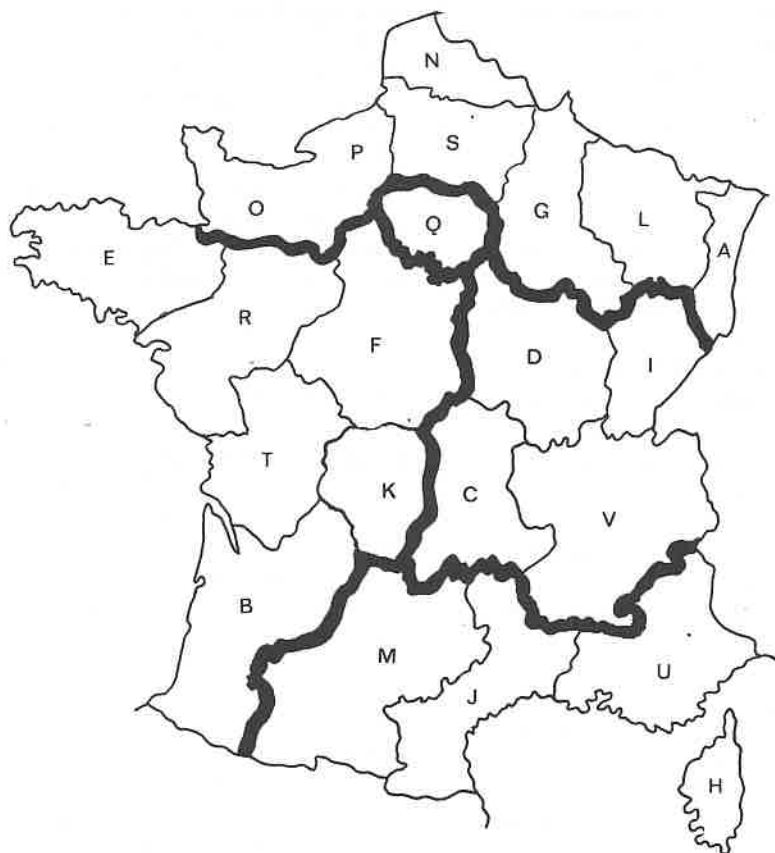
AUXERRE : Piscine municipale, samedi 20 h à 22 h (L'eau vive).

BLOIS : Piscine Tournesol, mardi 20 h 30 - 22 h (C.S. Loir-et-Cher).

BREST : Piscine avenue Foch, le dimanche soir à partir de 19 h (A.N.F.).

CHÂLON-SUR-SAÔNE : Piscine municipale, 1 fois par mois (C.S. Châlon).

CHOLET : Piscine municipale des Turbandières, mardi 20 h à 22 h (club du Soleil de Cholet).



Adresses des délégations régionales F.F.N. :

A - Alsace (67, 68, 90) : E. FRITSCH - 14, rue de Touraine, 67100 STRASBOURG. Tél. : (88) 79.00.02.

D.R. adjoint : Gaston ULRICH - 10, rue Vauban, 67300 SCHILTIGHEIM. Tél. : (88) 33.23.12.

B - Aquitaine (24, 33, 40, 47, 64) : L. LOUVOIS - 7, rue du Midi, 64000 PAU. Tél. : (59) 32.84.32.

D-I - Bourgogne-Franche-Comté (21, 25, 39, 58, 70, 71, 89) : P. BAUDIN - 45, rue de Belfort, 25000 BESANÇON. Tél. (81) 80.00.24.

E - Bretagne (22, 29, 35, 56) : A. ORHAN - 3, rue Henry-Dunant, 56100 LORIENT. Tél. : (97) 37.77.89.

F - Centre (18, 28, 36, 41, 45, 37).

G - Champagne (8, 10, 51, 52) : P. DUFOUR - 8, rue du Poirier, Houdet, 02220 BRAINE.

J - Languedoc-Roussillon (11, 30, 34, 48, 66) : F. LEMESLE Les Jasmins

CLERMONT-FERRAND : Piscine de Lempdès, mardi à 20 h 30 (C.S. Clermont-Ferrand).

ÉVREUX : Piscine municipale, 1^{er} et 3^e mercredi du mois (soirée ass., Naturiste du Département de l'Eure).

HYÈRES : Piscine municipale tous les 2 vendredis selon dates, à 20 h (C.S. Toulon).

LA BAULE : 20 h 30 - 22 h. Premier mardi de chaque mois. (C.S. Saint-Nazaire).

LE HAVRE : Piscine municipale mercredi 21 h - 22 h (C.S. Porte Océane).

LE MANS : Piscine Pierre-Coubertin, le mardi soir (Les naturistes sarthois).

LUNEVILLE : Piscine municipale mardi 21 h 15 à 2 h 30 (Union naturiste du Lunévillois).

LYON : Piscine « Garibaldi », samedi 18 h 45 à 20 h 45 (La Régnière).

MONS-EN-BARŒUL : (Près de Lille) : Piscine municipale, mercredi 19 h 15 - 21 h 15 (Plein-air-relax-club).

MOULINS : Piscine tous les 15 jours, une heure par jour (C.S. Bourbonnais).

NANCY : Piscine olympique de Nancy Thermal — samedi 20 h à 21 h 30 — Entrée à droite du parking (loisirs naturistes en Lorraine).

NANCY : Piscine ronde de Nancy Thermal, samedi de 20 h à 21 h 30. Parking face à la piscine (union gymnique de Lorraine).

NANTES : Piscine de la Durantière, samedis 20 h - 22 h (Club gymnique de l'Ouest).

NIORT : Bassin nautique de Champommier, mercredis de 20 à 21 h (Camping Club des Deux-Sèvres).

PAU : Piscine les Canetons, samedi 18 h - 19 h (C.S. Pau).

POITIERS : Piscine de Bellejouanne, 1^{er} et 3^e jeudi 20 h - 21 h 15 (C.S. Poitiers).

REIMS : Piscine de Talleyrand dimanche matin 10 h à 11 h, sauf le 1^{er} dimanche du mois, mardi et vendredi 21 h à 22 h (Les clubs de Reims).

ROUEN : Deux jeudis par mois à la piscine municipale (C.S. Rouen).

ST-ÉTIENNE : Piscine Souchon, rue Charles-Floquet, mercredi 19 h - 20 h 30 (Loisirs et Soleil), jeudi 19 h - 20 h 30 (C.S. St-Étienne).

SAINT-MALO : Piscine municipale, mardi 20 h à 22 h (sauf période estivale) (Ass. naturiste et sportive de la côte d'Emeraude).

TOULON : Piscine de Port-Marchand, samedi 18 h 30 - 20 h (Azur et Soleil).

TOULOUSE : Piscine de La Ramée, mardi 20 h 30 - 22 h 30.

TOURS : Piscine Olympique, Centre municipal des Sports, jeudi soir à partir de 20 h (C.S. Tours).

TROYES : Piscine du Vouldy, lundi 20 h - 21 h tous les 15 jours (C.S. Héliosport).

VALENCE : Piscine Tournesol de Valence-le-Haut, 3^e samedi de chaque mois de 19 h à 21 h (C.S. Valence).

VALENTIGNEY : Piscine, le 2^e dimanche de chaque mois (C.S. Besançon).

VERDUN : Piscine municipale, jeudi 20 h 30 à 22 h (Club naturiste de la Meuse).

Quartier Le Garaud, 30200 BAGNOLS-SUR-CÈZE. Tél. : (66) 89.78.49.

D.R. adjointe : Pierrette MARTINEZ - Le Ventous, 66150 ARLES-SUR-TECH.

K - Limousin (19, 23, 87) : J.-M. MOULY - Puy-Bousquet, Colonges, 19500 MEYSSAC. Tél. : (55) 25.48.43.

L - Lorraine (54, 55, 57, 88) : J. FRANÇOIS - 33, avenue de Brabois, 54000 NANCY. Tél. : (83) 40.48.77.

M - Midi-Pyrénées (09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82) : A. FILIPPI, 6, rue Nouvelle, Donneville, 31450 MONTGIS-CARD. Tél. : (61) 81.92.84.

N-S - Nord-Picardie (02, 59, 60 *, 62, 80) : E. JOLY - 4, rue du Vert-Bois, 59000 LILLE. Tél. : (20) 57.55.16.

O-P - Normandie (14, 27, 50, 61, 76) : L. NOUET - 1, allée des Cyprès, 76360 BARENTIN.

R - Pays-de-Loire (44, 53, 72, 49, 85) : Gilbert DROUIN - 32, boulevard du Général-Leclerc, 44490 LE CROISIC. Tél. : (40) 23.03.55.

T - Poitou-Charentes (16, 17, 79, 86) : R. LANLAUD - 1, rue Gabriel-Péri, 16200 JARNAC. Tél.

U - Provence-Côte-d'Azur (04, 05, 06, 13, 83, 84) : A. DREUMONT - 39, résidence de la Coupiane, 83160 LA-VALETTE-DU-VAR. Tél. : (94) 20.36.67.

V-C - Rhône-Alpes-Auvergne (01, 03, 07, 15, 26, 38, 42, 43, 63, 69, 73, 74) : R. PELICOT - Espace 80, Tour 1, 62, rue Philippe-Fabia, 69008 LYON. Tél. : (78) 76.28.94.

D.R. adjoints :

• Henri BERNARD - 59, rue Jean-Jaurès, 42300 ROANNE.

• Bernard HILT - rue Molière, Tour B 6, 42160 ANDREZIEUX-BOUTHÉON.

(*) Rattaché à la région parisienne.

Paris et région parisienne

Piscine de Pontoise : 19, rue de Pontoise (5^e), lundi et jeudi 21 h à 22 h 30 (S.G.F.).

Piscine : 6, rue du Montparnasse (6^e), vendredi 20 h à 22 h (N.J.L.).

Piscine de l'Étoile : 32, rue Tilsitt (17^e), mardi 20 h 30 à 21 h 30 (CAHM — Nauténa), mercredi 20 h 30 à 21 h 30 (U.C.N.).

Piscine Oberkampf, 160, rue Oberkampf (11^e), mardi 20 h à 21 h 15 (C.C.F.).

Piscine et sauna naturiste de Fontenay-le-Fleury, piscine municipale, rue Descartes : mardi 20 h à 21 h 30 les 28 avril, 12 mai, 26 mai, 9 juin, 23 juin.

C.S. Paris-Ouest : R. Larue, 17, rue Racine - 78330 Fontenay-le-Fleury. Tél. : 460.08.95.

C.S. Versailles : R. Carré, 18, av. de Vendée, 78310 Maurepas. Tél. : 051.13.20.

sport naturiste

RENCONTRE NATIONALE DE VOLLEY

1^{re} étape : clubs

Multiplier les rencontres afin de motiver le naturisme à travers le volley et réciproquement.

Organisation : l'animateur du club.

Rencontres sur terrains du club avant le mois de juin.

Tout participant doit être licencié F.F.N., chaque équipe a au moins deux femmes.

Informez le délégué régional de la participation éventuelle à la rencontre interclubs.

2^e étape : Inter-clubs

En vue de qualifier une équipe de club pour participer à l'inter-régionale.

Organisation : le délégué sportif ou le délégué régional.

Rencontres sur un terrain de club de la région ou dans un gymnase en cas de mauvais temps **avant le 7 juin**.

Les frais sont à la charge des participants.

L'équipe régionale est constituée de membres appartenant au même club. Envoyer les résultats à Jean-François.

3^e étape : Inter-régionales

En vue de qualifier une équipe de club pour participer à la rencontre nationale (deux équipes pour l'Île-de-France).

Organisation : des membres de la commission plus le D.R. ou le délégué sportif de la région.

Rencontres sur un terrain de la région médiane dans la grande région d'appartenance (ou gymnase) **avant le 28 juin**. Frais de déplacement : 50 % club, 50 % F.F.N. (maximum 8 joueurs).

L'équipe est constituée de membres du même club. Envoyer les résultats à Jean-François *

4^e étape : rencontre nationale

L'équipe qualifiée pourra éventuellement participer à une rencontre internationale.

Organisation : des membres de la commission + le club qui reçoit C.A.H.M. à St-Chéron (Essonne). **Date : 20 septembre**.

Frais de déplacement pris en charge par la F.F.N. (8 joueurs).

* J. FRANÇOIS : 33, avenue de Brahois
54000 NANCY - Tél. 16-8-340.48.77

Nombre d'Équipes en finale

Normandie - Nord-Picardie - Champagne-Ardenne - Lorraine - Alsace 1

Bretagne - Pays-de-la-Loire - Centre - Poitou-Charente - Aquitaine 1

Midi-Pyrénées - Languedoc-Roussillon - Provence-Côte-d'Azur - Corse 1

Bourgogne - Franche-Comté - Limousin - Auvergne - Rhône-Alpes 1

Île-de-France 2



IMPORTANT : ABONNEMENTS

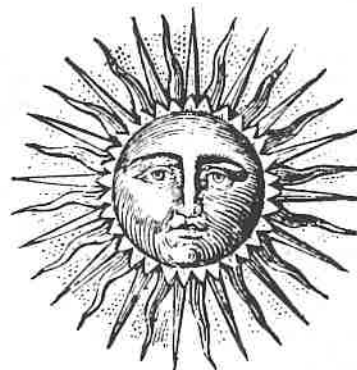
Pour faciliter la gestion du fichier d'abonnés à Naturisme Informations, il a été instauré pour l'année 1981 le système d'abonnements suivants.

Deux sortes d'abonnements sont possibles :

- 4 numéros pour 24 F,
- 6 numéros pour 36 F.

Mais ces abonnements partiront obligatoirement du 1^{er} numéro de l'année ou du 3^e numéro, c'est-à-dire pour 1981 du n° 18 pour se terminer au n° 21. Dans le 2^e cas (6 numéros) l'abonnement commencera au N° 20 pour se terminer au N° 25.

Merci à tous, car cela facilitera beaucoup le travail du secrétariat.



FILMS - DIAPOSITIVES

Photos pour expositions
Location

ARENA — F.F.N.
4, avenue du Coq
75009 PARIS

Adresses utiles

Fédération Française de Naturisme : 4,
avenue du Coq, 75009 PARIS, Tél. :
280.05.21 - 280-10.35.

La vie au Soleil : 16, rue Drouot,
75009 PARIS. Tél. : 523.52.00

C.N.F. - Centres Naturistes Français :
BP 22, 07700 Bourg-Saint-Andeol.

A.N.C.N.V. : 16 rue Drouot, 75009
PARIS.

S.O.C.N.A.T. : 16, rue Drouot, 75009
PARIS. Tél. : 246.43.87+.

F.N.I., Secrétariat : St. Thomasstraat,
24 B-2000 ANVERS. Tél. : (32)
31.39.12.87.

TARIFS

EN VENTE AU
BUREAU DE LA F.F.N.

Guide International 35 F
(Plus 9 F de frais d'envoi)

Officiel du littoral Nudiste 25 F
(Plus 7 F de frais d'envoi)

Album « Nus d'été » 20 F
(Plus 8 F de frais d'envoi)

« Le nu et la loi » 38 F
(R. Doublier)
(Plus 8 F de frais d'envoi)

Vente aux clubs : 30 F franco

Album

« La vie au soleil » 20 F

Médaille ou porte-clés 15 F

Guide français 25 F
(Plus 7 F de frais d'envoi)

Abonnement

Naturisme-informations 4 n^{os} 24 F

Naturisme-informations 6 n^{os} 36 F

C.C.P. F.F.N. 8454-05 PARIS

Bulletin d'abonnement

à adresser à

LA VIE AU SOLEIL

Service abonnements

16, rue Drouot
75009 PARIS

Je souscris un abonnement à La Vie
au Soleil au tarif de

FRANCE 80 ☐

ÉTRANGER 100 ☐

AVION 120 ☐

SOURCE

TEST

Nom/prénoms (caractères d'imprimerie)

Adresse

Code postal

Ville

Pays

Ci-joint mon règlement (cocher la case)

☐ Chèque bancaire

☐ Virement postal ou compte La Vie au So-

leil 2708-25 Paris

☐ Virement international

Signature :

Bulletin d'abonnement

à retourner à

F.F.N.

**4, avenue du Coq
75009 Paris**

Je souscris un abonnement à
Naturisme-Informations

pour 6 numéros à 36 F : n^{os} 20 à 25

pour 4 numéros à 24 F : n^{os} 18 à 21

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

VILLE :

CODE POSTAL :

Ci-joint règlement (cocher la case) :

☐ C.C.P. (au compte F.F.N. 8454-05 Paris).

☐ Chèque bancaire.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATURISME

Elle regroupe :

220 CLUBS ET ASSOCIATIONS

50 CENTRES DE VACANCES

et les sections des grands clubs nationaux :

Clubs du Soleil — Camping Club de France — Compagnons Campeurs de France
Touring Club de France — Groupement des Campeurs Universitaires
Tourisme et Travail

UNE FÉDÉRATION AU SERVICE DE TOUS LES NATURISTES